

Atos S.E.

Société Européenne

80, quai Voltaire

95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Atos S.E.

Société Européenne
80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale des Actionnaires de la société Atos S.E.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ATOS S.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la section « Discussions sur le refinancement et la liquidité » de la note 1.1.6.5 « Evénements significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les contrats de service à long terme au forfait

Note 3 « Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts de contrats », Note 5 « Autres produits et charges opérationnels » et Note 12 « Provisions » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Pour les prestations au forfait réalisées sur plusieurs années, notamment dans les activités de conseil et d'intégration de système, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.</p> <p>Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des biens ou des services est transféré au client.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi des contrats, à l'estimation des coûts sur la durée du contrat et de la marge, et notamment des contrôles relatifs aux coûts imputés par contrat et ceux restant à encourir.</p> <p>Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (notamment les contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou à faible rentabilité), nous avons réalisé les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les nouveaux contrats :<ul style="list-style-type: none">▪ lorsqu'ils incluaient de multiples éléments, nous avons corroboré l'analyse et le traitement comptable retenu par la société (identification et allocation du prix de transaction aux différentes obligations de

Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat.

Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation afin de déterminer le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à comptabiliser. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement pour la totalité de la perte estimée.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts associés des contrats de service à long terme au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'identification des obligations de performance et l'allocation du prix de transaction à chacune de celles-ci nécessitent des estimations et l'exercice du jugement par la Direction. Par ailleurs, lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus, l'évaluation du degré d'avancement est fondée sur des hypothèses opérationnelles et des estimations qui ont une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

performance et définition des modalités de reconnaissance du revenu de chacune de ces obligations de performance) avec les dispositions contractuelles et notre compréhension des services fournis ;

- nous avons par ailleurs corroboré le niveau de marge attendu avec les données financières du contrat signé et l'estimation des coûts associés.

- Pour les contrats en cours d'exécution, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes visant à apprécier le degré d'avancement lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus :

- nous avons rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat élaborée mensuellement par le contrôleur de gestion, avec la comptabilité ;
 - nous avons corroboré le montant des encours de production et notamment les heures par projet avec les données issues de l'application concernée ;
 - nous avons analysé les modalités de calcul des taux horaires standards ;
 - sur la base d'entretiens avec les contrôleurs de gestion et/ou les responsables opérationnels, nous avons apprécié les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat qu'ils ont déterminé et sur lequel se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ; nous avons par ailleurs conforté la pertinence de ces estimations en comparant les données prévisionnelles avec la performance à date du contrat ;
 - nous avons conforté les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires avec la performance historique des contrats et celles restants à atteindre, et les estimations correspondantes établies.
-

Évaluation des goodwill et des autres actifs immobilisés

Note 5 « Autres produits et charges opérationnels », Note 8 « Goodwill et actifs immobilisés » et Note 9 « Contrats de location » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des goodwill et des autres actifs immobilisés s'élevait à 4 446 millions d'euros, soit 39 % du total de l'actif, comprenant les goodwill (2 875 millions d'euros), les immobilisations incorporelles (529 millions d'euros), les immobilisations corporelles (355 millions d'euros) et les actifs au titre des droits d'utilisation (687 millions d'euros).</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le Groupe.</p>
<p>Les goodwill et les autres actifs immobilisés sont soumis à un test de dépréciation dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur. Ce test est effectué au moins une fois par an pour les goodwill.</p>	<p>Nous avons vérifié si la méthodologie utilisée par la Direction était conforme aux principes comptables, notamment concernant la définition des UGT, l'allocation des actifs nets et les modèles utilisés pour évaluer les montants recouvrables.</p>
<p>Suite à la finalisation de la séparation légale des actifs et passifs du Groupe entre Tech Foundations et Eviden, les Unités Génératrices de Trésorerie (UGTs) retenues pour la réalisation du test de dépréciation annuel correspondent désormais respectivement aux opérations Tech Foundations et Eviden de chacune des zones géographiques (<i>Regional Business Units</i> ou RBU).</p>	<p>Nous avons réalisé les procédures suivantes, sur les tests de dépréciation de chacune des UGT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nous avons apprécié la méthodologie et les hypothèses retenues par le Groupe avec l'assistance de conseils extérieurs dans l'approche multicritère retenue pour l'évaluation de la juste valeur, nette des coûts de cession. - nous avons rapproché les prévisions de trésorerie utilisées avec celles issues du plan à moyen terme révisé établi par le Groupe ; - nous avons analysé la cohérence des hypothèses retenues (y compris pour l'estimation du taux de croissance perpétuelle), notamment par entretiens avec la Direction, et les perspectives futures de croissance ; - nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation, y compris les taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché ; - nous avons apprécié la cohérence des résultats avec les valeurs estimées des transactions qui avaient été ou sont envisagées, et/ou des offres reçues.
<p>Le test de dépréciation annuel est fondé sur la juste valeur nette des coûts de cession de chaque UGT, établie sur la base d'une approche multicritère, incluant l'actualisation des flux de trésorerie (DCF) et des multiples boursiers. Les résultats ont également été déterminés en prenant en considération les valeurs estimées des transactions qui avaient été ou sont envisagées, et/ou des offres reçues, ainsi que les attentes du marché.</p>	<p>Nous avons vérifié l'exactitude mathématique des évaluations utilisées par le Groupe.</p>
<p>Les valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'hypothèses prospectives particulièrement sensibles et d'autres estimations.</p>	<p>Nous avons effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la Direction.</p>
<p>En 2023, le montant total des dépréciations des goodwill et des autres actifs non courants s'est élevé à 2 546 millions d'euros.</p>	
<p>Nous avons considéré l'évaluation des goodwill et des autres actifs immobilisés comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids de ces actifs</p>	

dans le bilan consolidé, de l'importance des jugements de la Direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation de leur valeur recouvrable à ces hypothèses.

Nous avons enfin vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes de l'annexe des comptes consolidés, notamment concernant les hypothèses et les analyses de sensibilité.

Litiges

Note 16 « Litiges » et Note 19 « Evènements postérieurs à la date de clôture » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Réponse apportée

Le Groupe est engagé dans une procédure judiciaire pour un litige concernant principalement des droits de propriété intellectuelle contre TriZetto Group et Cognizant Technology Solutions (TriZetto / Cognizant) aux États-Unis d'Amérique, dont la situation au 31 décembre 2023 est décrite dans la note 16 de l'annexe des comptes consolidés.

Le 27 octobre 2020, un jury formé par un tribunal américain du district sud de New-York a déclaré Syntel, filiale d'Atos, responsable du détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a spécifié un montant de dommages-intérêts dû à Cognizant et TriZetto d'environ 855 millions de dollars.

Après différents jugements de ce jury formé par un tribunal américain du district sud de New-York en 2021 et 2022, le 25 mai 2023, la Cour d'appel des États-Unis a annulé une décision de première instance rendue pour le district Sud de New York en estimant que l'utilisation de la méthodologie de calcul retenue en première instance dite « des coûts de développement évités », qui justifiait les 570 millions de dollars de dommages-intérêts initiaux, objets du jugement du 20 avril 2021, était contraire à la loi. La Cour d'appel a renvoyé l'affaire au tribunal de district de la première instance.

En décembre 2023, la Cour suprême des États-Unis a rejeté l'appel de TriZetto. Par conséquent, TriZetto ne peut pas réclamer de dommages en vertu de la loi sur la protection des secrets commerciaux (DTSA).

Afin d'obtenir une compréhension suffisante des litiges et réclamations existants et des éléments de jugements afférents, nous nous sommes entretenus avec la Direction, et nous avons analysé les procédures mises en œuvre par le Groupe pour identifier les litiges.

Concernant le litige contre TriZetto / Cognizant, nous avons :

- mené des entretiens avec la Direction du Groupe afin d'apprécier l'état actuel du litige en cours ;
- consulté les éléments de procédure disponibles ainsi que les autres informations pertinentes concernant le litige et relatives à la probabilité et à l'impact possible du risque ;
- procédé à une revue critique des estimations et des positions retenues par la Direction ;
- apprécié si les derniers développements ont été pris en compte.

Nous avons également apprécié les informations fournies dans les notes 16 et 19 de l'annexe des comptes consolidés.

Le 13 mars 2024, la Cour de District des États-Unis pour le District Sud de New York a annulé les jugements restants concernant les dommages-intérêts compensatoires prononcés dans cette. Par conséquent, Atos ne devra payer aucun dommage-intérêt compensatoire. La Cour de District a accédé à la demande de TriZetto concernant les honoraires d'avocats et a fixé ceux-ci à un montant de 14,5 millions de dollars. La décision n'est pas encore définitive.

Nous avons considéré que ce sujet constituait un point clé de l'audit, en raison de l'incertitude sur l'issue de la procédure engagée, du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction et du caractère potentiellement significatif sur le résultat net et les capitaux propres consolidés, si ces estimations devaient varier.

Evaluation des engagements au titre des régimes de retraite à prestations définies

*Note 11 « Engagements de retraite et autres avantages à long terme »
de l'annexe des comptes consolidés*

Point clé de l'audit

Des salariés et anciens salariés du Groupe bénéficient de régimes de retraite à prestations définies dont certains (notamment au Royaume-Uni, en Allemagne, aux États-Unis et en Suisse) sont préfinancés par des actifs de couverture (fonds de retraite ou de contrats d'assurance). Les engagements nets du Groupe relatifs à ces régimes s'élèvent à 698 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le Groupe procède régulièrement, par accord collectif ou sur option des bénéficiaires, à des modifications de droits attachés à certains régimes sur les sorties en capital ou les indexations de rentes. Les principales modifications réalisées sur l'exercice 2023 et leurs effets sont présentés dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation des régimes de retraite à prestations définies était un point clé de l'audit compte tenu :

- du degré d'expertise technique requis pour déterminer les hypothèses d'inflation, d'actualisation et de longévité, sous-jacentes à

Réponse apportée

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements de retraite à prestations définies et de fixation des hypothèses actuarielles, défini au niveau du Groupe.

Avec l'appui de nos spécialistes actuaires :

- nous avons apprécié les hypothèses actuarielles, et plus particulièrement la cohérence des hypothèses financières (taux d'inflation et d'actualisation) et démographiques (tables de mortalité), par rapport à des indices et références de marché ;
- pour les régimes que nous avons estimés les plus significatifs, nous avons pris connaissance des rapports actuariels réalisés par les actuaires-conseils du Groupe. Nous avons également rapproché les justes valeurs des actifs de couverture avec des valeurs de marché (actions cotées, obligations, swaps de taux) ou des rapports d'experts (immobilier, actions non cotées et participations dans des projets d'infrastructures).

l'évaluation des régimes et des effets que pourraient induire une révision de ces hypothèses sur les engagements comptabilisés ;

- des estimations portant sur les comportements des bénéficiaires faites par la Direction pour évaluer l'incidence de certaines modifications des régimes, qui pourraient conduire à un ajustement des charges opérationnelles, en cas de comportements différents.

Par ailleurs, nous avons vérifié que les modifications des droits comptabilisés reflétaient les accords signés avec les bénéficiaires des régimes. Concernant les hypothèses induisant des estimations de la part de la Direction quant au comportement des bénéficiaires, nous avons corroboré les hypothèses retenues avec les comportements observés sur des modifications de régimes similaires.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés, en particulier celle relative à la description et aux modifications des régimes, aux hypothèses actuarielles et aux analyses de sensibilité.

Comptabilisation des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables

Note 7 « Charges d'impôt » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Des impôts différés actifs sont reconnus au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'estimation de bénéfices imposables et l'utilisation de déficits reportables en résultant ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées par la Direction. La durée de ces projections est fonction des spécificités locales

Un montant de 233 millions d'euros d'impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2023.

Le montant total des déficits fiscaux reportables s'élève en base à 6 275 millions d'euros au 31 décembre 2023, dont une partie seulement donne lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs au regard des perspectives d'utilisation de ces déficits. Les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe à ce titre s'élève à 1 338 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Nous avons considéré la comptabilisation des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables comme un point clé de l'audit en raison du montant significatif des pertes fiscales pouvant être activées et de l'importance des jugements du

Réponse apportée

Nos diligences d'audit ont consisté à apprécier avec l'aide de nos experts fiscaux la probabilité que le Groupe puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard :

- des impôts différés passifs existants dans la même juridiction fiscale qui pourront s'imputer sur les impôts différés actifs de même échéance ; et
- de la capacité du Groupe, dans les juridictions concernées, à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des déficits fiscaux reportables existants.

Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultat fiscal sous-tendant la comptabilisation et la recouvrabilité des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations figurant au titre des impôts différés actifs au titre des pertes fiscales reportables dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Groupe dans l'estimation des bénéfices imposables et des consommations des déficits fiscaux en résultant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Atos S.E.

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société ATOS S.E. par les Assemblées générales du 16 décembre 1993 pour Deloitte & Associés et du 31 octobre 1990 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés était dans la 30^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 33^{ème} année sans interruption, dont, pour les deux, 28 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre

des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2024

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Jean-François Viat



Jean François Viat

Samuel Clochard

ATOS

Etats financiers

1.1 Etats financiers consolidés

1.1.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022*
Chiffre d'affaires	Note 2	10 693	11 270
Charges de personnel	Note 4.1	-5 418	-5 692
Charges opérationnelles autres que salariales	Note 4.2	-4 808	-5 222
Marge opérationnelle		467	356
En % du chiffre d'affaires		4,4%	3,2%
Autres produits et charges opérationnels	Note 5	-3 573	-1 151
Résultat opérationnel		-3 106	-795
En % du chiffre d'affaires		-29,0%	-7,1%
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	-102	-29
Autres charges financières	Note 6.1	-151	-289
Autres produits financiers	Note 6.1	26	143
Résultat financier	Note 6.1	-227	-175
Résultat avant impôt		-3 332	-970
Charge d'impôt	Note 7	-112	-46
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 10	5	4
Résultat net		-3 439	-1 012
dont			
• attribuable aux propriétaires de la société mère		-3 441	-1 012
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Note 14.3	1	-0

(*) Montants retraités comme mentionné dans la Note 3.

(en millions d'euros et en nombre d'actions)	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net – attribuable aux propriétaires de la société mère		-3 441	-1 012
Nombre moyen pondéré d'actions		110 860 004	110 641 457
Résultat net par action (en euros)	Note 14.1	-31,04	-9,14
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		110 860 004	110 641 457
Résultat net dilué par action (en euros)	Note 14.1	-31,04	-9,14

1.1.2 Etat du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net de la période	-3 439	-1 012
Autres éléments du résultat global		
• A reclasser en compte de résultat (recyclable)	-151	234
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	6	-3
Ecarts de conversion	-156	236
Effet d'impôt sur les éléments à reclasser en compte de résultat	-1	1
• Non reclassé en compte de résultat (non recyclable)	-158	111
Gains et pertes actuariels liés aux engagements de retraite à prestations définies	-121	149
Effet d'impôt sur les éléments non reclassés en compte de résultat	-36	-38
Total autres éléments du résultat global	-309	345
Total résultat global de la période	-3 748	-668
dont		
• attribuable aux propriétaires de la société mère	-3 750	-668
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	0

1.1.3 Etats consolidés de la situation financière

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIF			
Goodwill	Note 8.1	2 875	5 305
Immobilisations incorporelles	Note 8.2	529	919
Immobilisations corporelles	Note 8.3	355	414
Droits d'utilisation	Note 9	687	892
Participations dans les entreprises mises en équivalence	Note 10	11	8
Actifs financiers non courants	Note 6.3	142	171
Instruments financiers non courants	Note 6.6	0	13
Impôts différés actifs	Note 7.4	206	294
Total des actifs non courants		4 806	8 017
Clients et comptes rattachés	Note 3.2	2 459	2 603
Impôts courants		83	64
Autres actifs courants	Note 4.4	1 637	1 485
Instruments financiers courants	Note 6.6	13	18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6.2	2 295	3 331
Total des actifs courants		6 488	7 501
Actifs destinés à la vente		-	876
TOTAL DE L'ACTIF		11 294	16 394

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
PASSIF			
Capital social	Note 14.2	111	111
Primes		1 499	1 499
Réserves consolidées		1 887	3 195
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère	Note 14.1	-3 441	-1 012
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Note 14.2	55	3 793
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 14.3	5	7
Total capitaux propres		61	3 799
Provisions pour retraites et assimilées	Note 11	741	639
Provisions non courantes	Note 12	282	496
Emprunts	Note 6.4	2 530	2 450
Instruments dérivés	Note 6.6	-	13
Impôts différés passifs	Note 7.4	35	148
Dettes de location non courantes	Note 9	588	704
Autres passifs non courants		1	1
Total des passifs non courants		4 177	4 451
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 4.3	2 066	2 187
Impôts courants		74	63
Provisions courantes	Note 12	280	245
Instruments financiers courants	Note 6.6	2	11
Part à moins d'un an des emprunts	Note 6.4	2 124	2 412
Dettes de location courantes	Note 9	234	309
Autres passifs courants	Note 4.5	2 276	2 260
Total des passifs courants		7 056	7 487

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Passifs liés à des actifs destinés à la vente		-	656
TOTAL DU PASSIF		11 294	16 394

1.1.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat avant impôt		-3 332	-970
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Note 4.2	266	275
Amortissement des droits d'utilisation	Note 4.2	321	372
Dotations (reprises) nettes aux provisions opérationnelles		-35	7
Dotations (reprises) nettes aux provisions financières		39	23
Dotations (reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles		-185	-182
Amortissement des actifs incorporels (allocation du prix d'acquisition)	Note 5	108	140
Perte de valeur du goodwill et des autres actifs non courants	Note 5	2 527	177
(Plus) moins-values de cessions d'actifs non courants		61	160
Charges nettes relatives aux paiements fondés sur des actions	Note 5	19	19
Pertes (gains) latentes relatives aux variations de juste valeur et autres		1	-27
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	102	29
Intérêts sur dettes de location	Note 6.1	26	22
Flux nets de trésorerie liés à l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement et impôts		-81	46
Impôts payés		-77	-59
Variation du besoin en fonds de roulement		-255	440
Flux nets de trésorerie liés à l'activité		-413	427
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-205	-251
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2	6
Investissements opérationnels nets		-203	-245
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-26	-279
Trésorerie des sociétés acquises durant l'exercice		-	11
Encaissements nets liés aux cessions d'immobilisations financières		476	226
Trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice		-34	-24
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	0
Augmentation (diminution) des autres actifs financiers non courants		-	60
Investissements financiers nets		416	-6
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		213	-251
Augmentation de capital		0	1
Augmentation de capital souscrite par les actionnaires minoritaires		-	6
Rachats et reventes d'actions propres		-3	-2
Dividendes versés*		-32	-9
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		-3	-2
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		-5	-
Paiements des loyers	Note 6.5	-358	-405
Souscription de nouveaux emprunts	Note 6.5	1 700	1 850
Remboursement d'emprunts courants et non courants	Note 6.5	-1 850	-1 632
Coût de l'endettement financier net payé	Note 6.5	-102	-29
Autres mouvements liés aux opérations de financement	Note 6.5	31	-81
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-622	-304
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-822	-127
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		3 190	3 239
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	Note 6.5	-822	-127
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	Note 6.5	-73	78
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	Note 6.5	2 295	3 190

(*) correspond aux taxes prélevées sur des distributions de dividendes internes.

1.1.5 Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat net	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2021	110 730	111	1 498	5 790	-2 962	4 437	6	4 444
Augmentation de capital	221		1	-		1		1
Affectation du résultat net de l'exercice précédent				-2 962	2 962	-		-
Dividendes versés				-0		-0	-2	-3
Paiements fondés sur des actions				23		23		23
Actions propres				-2		-2		-2
Autres				1		1	3	4
Transactions avec les actionnaires	221	-	1	-2 940	2 962	23	1	23
Résultat net de la période				-	-1 012	-1 012	0	-1 012
Autres éléments du résultat global				345		345	-0	345
Total du résultat global de la période	-	-	-	345	-1 012	-668	0	-668
Au 31 décembre 2022	110 951	111	1 499	3 195	-1 012	3 793	7	3 799
Augmentation de capital	488	0	-0	-		-		-
Affectation du résultat net de l'exercice précédent				-1 012	1 012	-0		-0
Dividendes versés				-0		-0	-3	-3
Paiements fondés sur des actions				17		17		17
Actions propres				-3		-3		-3
Autres				-1		-1	-0	-1
Transactions avec les actionnaires	488	0	-0	-999	1 012	13	-3	10
Résultat net de la période				-	-3 441	-3 441	1	-3 439
Autres éléments du résultat global				-309		-309	-0	-309
Total du résultat global de la période	-	-	-	-309	-3 441	-3 750	1	-3 748
Au 31 décembre 2023	111 439	111	1 499	1 887	-3 441	55	5	61

1.1.6 Annexe aux états financiers consolidés

1.1.6.1 Préambule

Atos SE, société mère du Groupe, est une société européenne de droit français, dont le siège social est situé au 80, quai Voltaire, 95870 Bezons, France. La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés à Pontoise sous le numéro 323 623 603 RCS Pontoise. Les actions d'Atos SE sont cotées sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000051732. Les actions ne sont cotées sur aucun autre marché. La Société est dirigée par un conseil d'administration.

Atos est un leader mondial de la transformation numérique et le numéro un européen dans le domaine du Cloud, de la cyber sécurité et du calcul à haute performance. Atos propose des solutions verticales totalement intégrées, des plateformes de données intelligentes et des solutions infrastructures, travaillant étroitement avec des partenaires technologiques majeurs et tirant partie des innovations sur les plateformes, de l'expérience client, du digital Workplace, de l'intelligence artificielle et du Cloud hybride.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent la société mère, ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable ou un contrôle conjoint (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Le groupe Atos n'a pas changé de nom par rapport à l'exercice précédent.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration le 25 mars 2024. Les états financiers consolidés seront soumis pour approbation par la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

1.1.6.2 Base de préparation

Tous les montants sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Certains totaux peuvent présenter des différences d'arrondis.

Principes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe pour la période de douze mois clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'approuvées par l'Union européenne et dont l'application était obligatoire au 31 décembre 2023.

Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) tels que publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standing Interpretations Committee » (SIC) et de l'« IFRS Interpretations Committee » (IFRS IC).

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes à ces normes et interprétations.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a appliqué les mêmes principes comptables et méthodes d'estimation que lors de l'arrêté des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception des changements imposés par l'entrée en vigueur des nouvelles normes ou interprétations présentées ci-dessous et du traitement comptable de certaines transactions de reventes de logiciels tiers comme décrit en Note 3.

Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

En réponse à la réforme fiscale internationale « Pilier 2 » visant à instaurer un impôt mondial minimal de 15 %, l'IASB a amendé IAS 12 afin d'introduire une exemption temporaire obligatoire à la comptabilisation des impôts différés découlant de la mise en oeuvre locale des règles fiscales du modèle GloBE (« Global anti-Base Erosion »), d'application immédiate et rétrospective conformément à IAS 8. En vertu de cette exemption, les entités n'ont pas à comptabiliser d'impôts différés liés à l'impôt complémentaire (« top-up taxes ») ni à fournir d'information à ce titre.

L'application des amendements d'IAS 12 : impôts sur le résultat - Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2, était obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023.

Conformément à l'exemption, le Groupe n'a comptabilisé aucun impôt différé en lien avec « Pilier 2 » dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, sur la base des informations disponibles, le Groupe a réalisé une première estimation des impacts potentiels liés à la mise en oeuvre de la réglementation « Pilier 2 » : il ressort de ces travaux que le Groupe a une exposition limitée à ce dispositif dont les impacts devraient être non matériels. Cette estimation devra toutefois être revue à la lumière des cessions envisagées par le Groupe.

Les autres nouvelles normes, interprétations ou modifications suivantes, dont l'application était obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023, n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés :

- Amendements de portée limitée d'IAS 1 ;
- Amendements de portée limitée d'IAS 8 ;
- Amendement d'IAS 12 : Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique ;
- IFRS 17 : Contrats d'assurance.

Autres normes

Le Groupe n'applique pas les normes et interprétations non encore approuvées par l'Union européenne à la date de clôture. Par ailleurs, aucune nouvelle norme ou interprétation applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 et pour lesquelles une application anticipée était possible, n'a été appliquée par le Groupe.

Les impacts potentiels de ces nouveaux textes sont en cours d'analyse.

Recours à des estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des jugements et a recours à des estimations et hypothèses qui impactent le montant des actifs et passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date de clôture. Du fait de l'évolution de ces hypothèses ou de nouvelles circonstances qui pourraient intervenir, les montants apparaissant dans les états financiers qui seraient publiés ultérieurement, pourraient différer des estimations actuelles, particulièrement sur les sujets suivants :

- Reconnaissance du chiffre d'affaires : estimations des pourcentages d'avancement, des coûts restant à engager et des éventuelles pertes à terminaison, analyses principal versus agent (Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts des contrats et Note 12 – Provisions) ;
- Regroupement d'entreprises : juste valeur de la contrepartie transférée (y compris la contrepartie éventuelle) et juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris (Note 1 – Variations de périmètre) ;
- Test de dépréciation du goodwill et autres actifs immobilisés : hypothèses clés sous tendant les valeurs recouvrables (Note 8 – Goodwill et actifs immobilisés) ;
- Reconnaissance et évaluation des impôts différés actifs : existence de profits futurs taxables permettant d'absorber les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables (Note 7 – Charge d'impôt) ;
- Reconnaissance et évaluation des provisions et passifs éventuels : hypothèses clés retenues pour évaluer la probabilité et le niveau de sortie de ressources sans contrepartie, estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et plus généralement, estimations relatives à toutes les provisions et passifs éventuels (Note 12 – Provisions et Note 16 – Litiges) ;
- Evaluation des engagements au titre des régimes à prestations définies : hypothèses actuarielles clés (Note 11 – Engagements de retraite et autres avantages à long terme) ;
- Dettes de location et droits d'utilisation : estimation de la durée des contrats et des taux marginaux d'emprunt utilisés (Note 9 – Contrats de location) ;
- Actifs financiers : estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances (Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts des contrats) et des autres actifs financiers.

De manière régulière, les estimations relatives aux contrats à long terme sont revues pour prendre en considération les éventuelles situations de perte à terminaison ou de risque de recouvrabilité des actifs et coûts de contrats. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont également revues pour intégrer l'augmentation potentielle du risque de faillite de clients.

Effets des problématiques climatiques sur les états financiers

En préparant les états financiers consolidés, Atos a considéré l'impact du changement climatique, particulièrement dans le contexte des informations requises au sein de la section « Responsabilité Sociétale d'Entreprise » du Document d'Enregistrement Universel. Cette prise en compte n'a pas eu d'impact matériel sur les jugements et estimations opérés par le Groupe, en cohérence avec l'analyse faite par Atos que le changement climatique n'aurait pas d'effet majeur sur la pérennité du Groupe à moyen terme.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé en novembre 2021 une émission obligataire indexée sur sa performance environnementale (voir Note 6). Le coupon des trois dernières années restera inchangé si Atos atteint l'objectif de développement durable

suyvant : réduction en 2025 de 50% de ses émissions de gaz à effet de serre (CO2, Scopes 1, 2 et 3) par rapport à 2019. Si cet objectif n'est pas atteint, le coupon des trois dernières années sera majoré de 0,175%.

Enfin, un objectif de réduction d'émission carbone a été inclus dans les critères de performance des plans d'actions de performance attribués entre 2020 et 2022 (voir Note 5). Cet indicateur mesure l'évolution du pourcentage d'émission de gaz carbonique par million d'euros de chiffre d'affaires (tonne de CO2 / millions d'euros) sur une période de trois ans.

Politiques comptables significatives

Actifs financiers et modèle de gestion

La norme IFRS 9 définit trois catégories pour classer et évaluer les actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers sont classés selon ces trois catégories sur la base du modèle économique suivi par le Groupe pour gérer ces actifs et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels qu'ils génèrent.

Les prêts, créances et autres instruments de dette considérés comme « basiques » au sens de la norme IFRS 9 (flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement aux remboursements du principal et aux versements des intérêts) sont mesurés au coût amorti s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels, ou à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif, tandis que les instruments de dette non « basiques » ou qui ne répondent pas à ces modèles de gestion sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat ou, sur option irrévocable, à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Le modèle de gestion du Groupe est de collecter les flux de trésorerie contractuels de ses créances commerciales.

Ces créances commerciales peuvent être transférées à des tiers (banques) avec des conditions remplissant les critères de transfert d'IFRS 9, à savoir transfert effectif des flux de trésorerie contractuels et de la quasi-totalité des risques et avantages qui y sont attachés. Ces créances commerciales sont dans ce cas déconsolidées, après analyse du transfert effectif des risques, du caractère non-matériel du risque de dilution résiduel sur la base de l'expérience acquise et de l'absence d'implication continue.

Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal. Tous les autres actifs et passifs sont classés comme non courants. Le besoin en fonds de roulement du Groupe est défini en Note 4.6.

Conversion des devises étrangères

La devise de présentation est l'euro, qui correspond à la devise fonctionnelle du Groupe.

Etats financiers libellés en devises étrangères

Les états financiers des entités consolidées sont préparés dans leur devise fonctionnelle, correspondant à la devise de l'environnement économique primaire dans lequel elles opèrent leur activité. Les états financiers des activités à l'étranger, dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- les charges et produits sont convertis au taux moyen de la période ;
- les gains et pertes de change générés par ces opérations de conversion sont reconnus au sein des autres éléments du résultat global sur la ligne « écarts de conversion ». Quand tout ou partie d'une activité à l'étranger est déconsolidée (à savoir quand le Groupe n'exerce plus de contrôle, contrôle conjoint ou d'influence notable sur cette entité), la quote-part accumulée d'écarts de conversion est recyclée au compte de résultat.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont considérés comme des actifs et des passifs de cette entité et convertis en euros à la date de clôture.

Le Groupe n'a aucune entité opérant dans une économie hyper-inflationniste à l'exception de l'Argentine et de la Turquie. L'Argentine est considérée comme une économie hyper-inflationniste depuis le 1er juillet 2018 et la Turquie depuis le 1er

avril 2022. Par conséquent, tous les éléments du compte de résultat des entités argentines et turques ont été retraités de l'inflation conformément à la norme IAS 29.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date des transactions. A la date de clôture, les créances et dettes associées à ces transactions sont converties au taux de clôture.

Les gains ou pertes de change associés sont reconnus en résultat financier au sein de la ligne « Autres produits et charges financiers » sauf quand la comptabilité de couverture est appliquée comme évoqué en Note 13 – Juste valeur et caractéristiques des instruments financiers.

1.1.6.3 Gestion des risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à différentes natures de risques financiers : risque de liquidité, risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt, risque de crédit et risque de change. Les risques financiers sont gérés par le département Trésorerie du Groupe et impliquent de minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché ainsi que l'assurance de la disponibilité de ressources financières au travers d'un niveau approprié de facilités de crédit autorisées.

La politique d'Atos est de couvrir complètement ses besoins de liquidités estimés par des emprunts à long terme ou d'autres instruments financiers appropriés à long terme. Les termes et conditions de ces emprunts sont caractérisés par des maturités et des ratios bancaires laissant suffisamment de flexibilité au Groupe pour financer ses opérations et ses développements futurs.

Les facilités de crédit sont soumises à des ratios bancaires qui sont suivis attentivement par le département Trésorerie du Groupe.

L'analyse de la maturité des passifs financiers est détaillée dans la Note 6.4 - Passifs financiers.

La continuité des opérations repose en particulier sur la liquidité du Groupe comme mentionné en 1.1.6.5 Evènements significatifs de l'exercice.

Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des emprunts. La gestion de l'exposition au risque de taux couvre deux types de risques :

- un risque de prix sur les actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant une dette à taux fixe par exemple, le Groupe est exposé à une perte potentielle d'opportunité si les taux d'intérêt venaient à baisser. Une variation des taux d'intérêt aurait un impact sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe. Cette perte d'opportunité n'aurait toutefois aucun effet sur les produits et charges financiers tels que présentés dans le compte de résultat consolidé et, en tant que tel, sur le résultat net futur du Groupe jusqu'à l'échéance de ces actifs et passifs ;
- un risque sur les passifs à taux variable si les taux d'intérêt venaient à augmenter.

L'objectif principal de la gestion globale du risque de taux d'intérêt sur l'endettement du Groupe est de minimiser le coût de la dette et de le protéger des fluctuations des taux d'intérêt en échangeant pour du taux fixe la part de la dette financière à taux variable. Les instruments dérivés utilisés pour couvrir l'endettement sont des contrats de swaps conclus avec des établissements financiers de premier ordre.

Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentrations significatives de risques de crédit. Les procédures d'acceptation des clients et les analyses des risques de crédit associés sont pleinement intégrées au processus global d'évaluation des risques conduit tout au long du cycle de vie d'un contrat.

Seuls les établissements financiers de premier ordre sont utilisés par le Groupe dans le cadre des opérations de trésorerie et opérations sur instruments dérivés.

Risque de change

La politique du Groupe Atos promeut les positions de couvertures naturelles dans lesquelles les coûts et les revenus sont libellés dans la même devise.

Toutefois, la performance financière du Groupe peut être affectée par les fluctuations des taux de change des devises étrangères en raison de la part croissante de ses activités impliquant de l'offshoring dans des centres de coûts basés principalement en Inde et en Europe centrale.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des positions en devises étrangères résultant d'opérations commerciales et financières libellées en devises différentes de la devise locale de l'entité concernée. Selon cette politique, toutes les expositions significatives doivent être couvertes dès qu'elles sont connues. Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, principalement des contrats à terme et des swaps de devises.

Le Groupe prévoit que la détérioration de sa notation affecte la disponibilité des lignes de crédit en devises en 2024. Par conséquent, il est probable que le Groupe ait à faire face à des difficultés pour couvrir son risque de change ou à accepter des coûts de couverture plus élevés.

Risque de prix

Le Groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les matières premières.

L'obligation échangeable en actions émise en novembre 2019 inclut une composante optionnelle indexée sur le cours de l'action Worldline. La valeur de remboursement et/ou d'échange de cette obligation est corrélée à l'évolution du cours de l'action Worldline. Le cours de référence à la date d'émission était de 71,55 euros.

Suite à la cession en juin 2022 de la totalité de sa participation dans Worldline, Atos a conclu une transaction dérivée pour couvrir cette exposition aux fluctuations du cours de l'action Worldline (voir Note 6.3).

1.1.6.4 Indicateurs Alternatifs de Performance

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est égale à la différence entre le chiffre d'affaires, les charges de personnel et les charges opérationnelles autres que salariales. Elle est calculée avant les Autres produits et charges opérationnels définis ci-dessous.

Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels incluent :

- Les amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises tels que les relations clients, les technologies et les goodwill ;
- Lors de la comptabilisation de regroupements d'entreprises, le Groupe peut être amené à reconnaître des provisions dans l'état de la situation financière d'ouverture pendant une période de douze mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, les provisions devenues sans objet du fait de changements de circonstances sont reprises au compte de résultat en Autres produits et charges opérationnels ;
- Le coût d'acquisition et d'intégration des entités nouvellement contrôlées, y compris les compléments de prix, associés ou non à une condition de présence ;
- Les plus-values et moins-values nettes de cession d'entités ou activités consolidées ;
- La juste valeur des paiements fondés sur des actions attribués aux salariés, y compris les charges sociales ;
- Les coûts de réorganisation et de rationalisation liés aux regroupements d'entreprises ou qualifiés d'inhabituels, peu fréquents ou anormaux. Quand les effets d'un plan de restructuration sont présentés en Autres produits et charges opérationnels, la rationalisation des biens immobiliers connexes ainsi que les coûts associés aux locaux et bâtiments sont présentés sur la même ligne ;
- Les impacts liés aux restructurations et aux modifications des régimes à prestations définies dont les faits générateurs sont hors du champ de contrôle de la Direction d'Atos ;
- Les plus et moins-values nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ne faisant pas partie du cœur de métier du Groupe tels que les biens immobiliers ;

Atos S.E.

- Les autres produits ou charges inhabituels, anormaux et peu fréquents tels que les impacts liés à des contentieux ou litiges significatifs.

Résultat net normalisé

Le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la société mère est le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère avant les Autres produits et charges opérationnels et le résultat net sur les instruments financiers liés aux actions Worldline, net d'impôts.

Résultat net par action normalisé

Le résultat net par action normalisé est calculé en divisant le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, hors actions propres.

Trésorerie nette (ou endettement net)

La trésorerie nette (ou endettement net) comprend le total des emprunts (obligations, prêts bancaires à court et long termes, titrisation et autres emprunts), les actifs et passifs financiers à court terme portant intérêts avec une maturité de moins de douze mois, moins la trésorerie nette et équivalents de trésorerie. Les dettes de location et les dérivés sont exclus de l'endettement net.

Flux de trésorerie disponible

Le flux de trésorerie disponible représente la variation de la trésorerie nette (ou endettement net) excluant les variations de capital, les rachats d'actions, les dividendes versés aux actionnaires et aux participations ne donnant pas le contrôle, les acquisitions nettes des cessions d'entités ou d'activités.

1.1.6.5 Evènements significatifs de l'exercice

Ouverture d'une procédure amiable de conciliation visant à la renégociation de la dette d'Atos SE avec ses créanciers financiers

Le 26 mars 2024, Atos SE a annoncé que la Société était entrée dans une procédure amiable de conciliation¹. Selon la loi française, une procédure de conciliation a une durée de quatre mois, éventuellement prorogeable d'un mois ; Maître Hélène Bourbouloux, de la SELARL FHB, a été désignée en qualité de conciliateur.

Cette procédure a pour objectif de favoriser l'émergence d'un accord global sur la restructuration de la dette financière d'Atos SE avec ses créanciers bancaires et obligataires (les « créanciers financiers »).

La procédure de conciliation concerne uniquement l'endettement financier de la société Atos SE et n'aura pas d'impact sur les fournisseurs, les employés, la gouvernance de la Société ou sur les autres créanciers de la Société ou de ses filiales.

Mise en œuvre d'un programme additionnel de cessions d'actifs

Avec la cession d'EcoAct finalisée en octobre 2023, Atos a finalisé son programme de cession d'activités non-cœur de métier de 700 millions d'euros établi lors du Capital Market Day du Groupe le 14 juin 2022.

Le 28 juillet 2023, le programme de cession a été étendu de 400 millions d'euros supplémentaires.

Comme mentionné dans le Point de marché du 3 janvier 2024, le Groupe envisage la cession d'autres actifs (bien au-delà des 400 millions d'euros mentionnés dans le communiqué du 28 juillet 2023) afin d'honorer ces échéances de financement.

Suite à la fin des discussions avec Airbus concernant la cession éventuelle de son activité BDS (Big Data & Security) annoncée le 19 mars 2024, le Groupe analyse la situation en résultant et, ayant reçu plusieurs marques d'intérêt ou offres indicatives relatives à divers périmètres, évalue activement les alternatives stratégiques qui préservent le mieux l'intérêt des clients, des salariés et des actionnaires, en prenant en compte les impératifs de souveraineté de l'Etat français.

¹ La conciliation est une procédure, dite amiable ou préventive, de traitement des difficultés des entreprises. Elle est prévue par les dispositions du Code de commerce. Les négociations, qui se déroulent sous l'égide d'un conciliateur désigné par le Président du Tribunal de commerce, sont confidentielles. Le conciliateur a notamment pour mission de favoriser la conclusion, entre le débiteur et ses créanciers financiers qui y sont appelés, d'un accord amiable destiné à mettre fin aux difficultés de l'entreprise et à assurer sa pérennité.

Atos a considéré qu'au 31 décembre 2023, aucune des cessions envisagées ne remplissait les critères d'IFRS 5 pour une classification en actifs destinés à être vendus et activités abandonnées.

Discussions sur le refinancement et la liquidité

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Les prévisions de trésorerie du Groupe pour les douze mois suivant l'arrêté des comptes consolidés 2023 par le Conseil d'administration font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité sur cette période.

Les prévisions de trésorerie, tenant compte des dernières prévisions d'activité, sont établies notamment sur la base des hypothèses suivantes :

- la mise en œuvre d'actions spécifiques pour optimiser son besoin en fonds de roulement, dont notamment le maintien de l'accès à un programme d'affacturage ;
- la poursuite du programme de cession d'actifs de 400 millions d'euros annoncé le 28 juillet 2023 ;
- la mise en œuvre d'un nouveau programme additionnel de cessions d'actifs annoncé le 3 janvier 2024. A cet égard, le Groupe évalue activement les alternatives stratégiques, ayant reçu plusieurs marques d'intérêt ou offres indicatives relatives à divers périmètres.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers à court terme du Groupe s'élevaient à 2 423 millions d'euros, incluant les bénéfices des actions sur le besoin en fonds de roulement. Les emprunts s'élevaient à 4 654 millions d'euros, dont 2 400 millions d'euros d'obligations et 2 080 millions d'euros de financement bancaire. En conséquence, l'endettement net total du Groupe s'élevait à 2 230 millions d'euros au 31 décembre 2023. En outre, le ratio de levier financier d'Atos SE applicable à la facilité de crédit renouvelable multidevises et au prêt à terme A s'élevait à 3,34x au 31 décembre 2023.

Atos SE souhaite attirer l'attention sur la maturité des emprunts d'Atos SE et les risques liés à son refinancement. Les échéances à venir de ses emprunts sont les suivantes :

- le prêt à terme A (term loan) de 1,5 milliard d'euros, arrivant à échéance en juillet 2024, qui prévoit une option d'extension de 6 mois additionnels jusqu'en janvier 2025, dont Atos dispose selon des conditions usuelles (notamment absence de cas de défaut et paiement de la commission d'extension) ; il convient de préciser qu'à ce jour il n'existe pas de cas de défaut en cours, puisqu'au regard du droit français, les cas de défaut liés à la désignation d'un mandataire ad hoc ou à l'ouverture d'une procédure de conciliation sont réputés non écrits ;
- l'emprunt obligataire (obligation échangeable) de 500 millions d'euros arrivant à échéance en novembre 2024 ;
- l'emprunt obligataire de 750 millions d'euros arrivant à échéance en mai 2025 ;
- la facilité de crédit renouvelable (RCF) de 900 millions d'euros arrivant à échéance en novembre 2025 ;
- l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros arrivant à échéance en novembre 2028 ; et
- l'emprunt obligataire (Sustainability-Linked Bond) de 800 millions d'euros arrivant à échéance en novembre 2029.

Comme indiqué dans le communiqué de presse Point de Marché du 3 janvier 2024, le Groupe devra réaliser de manière individuelle ou combinée, les opérations suivantes pour être en mesure d'honorer ces échéances de financement :

- l'obtention de nouveaux financements bancaires ;
- l'accès aux marchés des capitaux (dette et/ou actions) ;
- la mise en œuvre d'un programme important de cession d'actifs s'ajoutant au programme de cession d'actifs de 400 millions d'euros annoncé le 28 juillet 2023; et
- la poursuite des actions spécifiques pour optimiser son besoin en fonds de roulement, incluant un accès continu à un programme d'affacturage.

Dans ce contexte et comme indiqué ci-dessus dans le prolongement de son communiqué du 5 février 2024, Atos SE a engagé des discussions avec ses banques et ses créanciers obligataires dans le but de parvenir à un accord global sur la restructuration de sa dette financière. Ces discussions, qui s'étaient tenues avec la participation du CIRI ("Comité Interministériel de Restructuration Industrielle") et du mandataire ad hoc désigné depuis début février 2024, continueront dans le cadre d'une

procédure amiable de conciliation afin d'encadrer ces discussions et favoriser l'émergence d'un accord global dans un calendrier court et encadré de 4 mois, qui peut être prorogé d'un mois si nécessaire. Ces discussions étaient toujours en cours au moment de l'arrêté des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 par le Conseil d'administration.

Le Groupe a suffisamment de liquidités pour la conduite de ses activités jusqu'à la conclusion d'un plan de refinancement et est également en discussions avec ses créanciers financiers concernant la mise en place d'un financement intérimaire, ce qui fournirait un coussin de liquidité supplémentaire au Groupe dans l'attente de la conclusion d'un accord global sur le plan de refinancement.

Toutes ces circonstances créent une incertitude significative sur la capacité du Groupe à poursuivre son activité en continuité d'exploitation dans le cas où le Groupe ne serait pas en mesure de négocier un nouveau plan de refinancement ou de réaliser un programme important de cession d'actifs. Dans ce cas, Atos SE pourrait ne plus être en mesure de réaliser ses actifs et régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités, et l'application des règles et principes comptables IFRS dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait ne pas s'avérer appropriée.

1.1.6.6 Notes aux comptes consolidés

Note 1 Variations de périmètre

Principes de consolidation

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle du Groupe sur ses filiales repose sur son exposition ou ses droits aux revenus variables résultant de son investissement dans ces entités, ainsi que sur sa capacité à exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'il obtient. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle ce contrôle cesse d'exister. En cas de changement du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale sans perte de contrôle, celui-ci est comptabilisé comme une transaction entre actionnaires.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres en « participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date.

Coentreprises et entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable correspond au pouvoir d'influencer la prise des décisions financières et opérationnelles clés au sein de l'entité, sans que cela ne démontre un contrôle ou un contrôle conjoint du Groupe.

Une coentreprise est un accord conjoint dans lequel les parties, qui exercent un contrôle conjoint, ont droit à une quote-part de l'actif net de la coentreprise. Le contrôle conjoint est mis en évidence lorsque, sur la base des droits accordés par cet accord, la prise des décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité requiert l'accord unanime des parties.

Les éléments pris en compte pour mettre en évidence une influence notable ou un contrôle conjoint sont similaires à ceux utilisés pour l'analyse du contrôle du Groupe sur ses filiales. Les coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Participations dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires (coparticipants) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs de l'entité et des obligations sur ses passifs. En tant que coparticipant, le Groupe comptabilise ligne à ligne les actifs et passifs, ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans les activités conjointes.

Regroupements d'entreprises

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'acquisition des titres d'une autre entité, l'acquisition de tout l'actif net d'une autre entité ou l'acquisition d'éléments de l'actif net d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Les contrats de services majeurs avec transfert d'effectifs et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises lorsqu'ils remplissent la définition d'une activité selon IFRS 3.

Evaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur. Elle est calculée, à la date d'acquisition, comme la somme des justes valeurs des actifs transférés par le Groupe, des passifs encourus par le Groupe pour les anciens propriétaires de l'entité acquise, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les coûts directement liés à un regroupement d'entreprise sont reconnus en compte de résultat lorsqu'ils sont encourus et présentés en Autres produits et charges opérationnels.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées soit à leur juste valeur soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables et passifs repris de l'entité acquise. Le choix de la méthode d'évaluation est exercé transaction par transaction.

Tous les actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise sont estimés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière d'ouverture à la date d'acquisition. L'état de la situation financière d'ouverture est ajusté, si nécessaire, sur une période de douze mois suivant la date d'acquisition.

Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, toute participation antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition (à savoir à la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle) et le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en Autres produits et charges opérationnels.

En cas de perte de contrôle d'une filiale, le résultat de cession est enregistré en Autres produits et charges opérationnels. Par ailleurs, si le Groupe conserve une participation dans l'entité, celle-ci est réévaluée à sa juste valeur et le gain ou la perte en découlant est également reconnu en Autres produits et charges opérationnels.

Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle et vente d'intérêts dans une filiale

Les opérations d'achat de participations ne donnant pas le contrôle et de vente d'intérêts dans une filiale qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées comme des transactions entre actionnaires et sont enregistrées dans les capitaux propres.

Actifs non courants destinés à la vente/distribution et activités abandonnées

Lorsqu'il est envisagé que la valeur comptable d'un actif non courant ou d'un groupe d'actifs soit recouvrée principalement à travers une transaction de vente ou de distribution plutôt que par une utilisation continue, cet actif est présenté séparément dans les états consolidés de la situation financière du Groupe sur la ligne « actifs destinés à la vente ». Tous les passifs associés sont également présentés sur une ligne séparée « passifs liés à des actifs destinés à la vente ».

Pour opérer ce reclassement, les critères suivants doivent être remplis :

- la vente doit être hautement probable ;
- la Direction doit être engagée dans un plan de cession de l'actif (ou du groupe d'actifs) ; et
- l'actif (ou groupe d'actifs) doit être immédiatement disponible à la vente en son état actuel.

Les actifs (ou groupe d'actifs) disponibles à la vente et les passifs associés sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente / distribution. L'amortissement des actifs cesse à compter de la date de reclassement en « actifs destinés à la vente ».

Une activité abandonnée est une partie du Groupe qui a été soit vendue ou reclassée comme « destinée à la vente » et qui :

- représente une importante ligne d'activité séparée ou une zone géographique d'activité, ou fait partie d'un plan coordonné de cession d'une importante ligne d'activité séparée ou une zone géographique d'activité ; ou
- est une filiale acquise uniquement dans la perspective d'être revendue.

Le résultat après impôt des activités abandonnées et les résultats de cessions associés sont présentés sur une ligne unique et séparée du compte de résultat, avec un retraitement de l'année comparative. Les flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées sont également présentés séparément dans le tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe.

La liste des principales entités consolidées au 31 décembre 2023 est présentée dans la Note 18.

1.1 - Variations de périmètre en 2023

Comme annoncé au marché en 2022, Atos a initié un programme de cession d'actifs qui a donné lieu aux principales cessions suivantes en 2023.

Atos Italia S.p.A.

Le 31 mars 2023, Atos a finalisé la cession de ses activités en Italie (« Atos Italia ») à Lutech S.p.A., un fournisseur italien de services et de solutions informatiques.

Le périmètre de la transaction ne comprenait pas les activités italiennes d'EuroHPC qui sont conservées au sein d'Atos, ni les activités italiennes d'Unified Communications & Collaboration. L'activité cédée était exclusivement reportée au sein de la Région Europe du Sud.

Activité Unified Communications & Collaboration

Le 30 septembre 2023, Atos a finalisé la cession de son activité Unified Communications & Collaboration à Mitel, un acteur mondial dans la communication d'entreprise basé en Californie. L'activité était reportée dans toutes les régions, avec le principal fournisseur de logiciels et produits situé dans la Région Europe Centrale.

EcoAct

Le 31 octobre 2023, Atos a finalisé la cession d'EcoAct et de ses filiales à Schneider Electric. EcoAct a été acquise par le Groupe en 2020 et était reportée principalement au sein de la Région Europe du Sud.

En outre, le 3 octobre 2023, le groupe State Street a pris l'entière propriété de l'opération conjointe avec Atos. Atos a par conséquent déconsolidé les opérations de State Street Syntel Services Pvt Ltd à compter du 30 septembre 2023. L'opération conjointe faisait partie de la Région Amériques.

Ces cessions ont généré un encaissement net de 476 millions d'euros et induit une perte nette de cession avant impôt de 46 millions d'euros, reconnue en Autres produits et charges opérationnels. Les coûts de transactions associés à ces cessions se sont élevés à 20 millions d'euros.

1.2 - Variations de périmètre en 2022

Le 3 janvier 2022, Atos a acquis Cloudreach, une société de services multcloud de premier plan, spécialisée dans la migration et le développement d'applications cloud, ayant développé de solides partenariats avec les trois hyperscalers. Au travers de cette acquisition, Atos accueille plus de 600 collaborateurs hautement qualifiés pour renforcer son expertise cloud mondiale. Créé en 2009, Cloudreach a son siège social à Londres et des bureaux aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, aux Pays-Bas, en Allemagne, en France, en Suisse et en Inde. Cloudreach est reporté principalement au sein des RBU Europe du Nord & Asie Pacifique et Amériques.

Le prix d'acquisition a été de 252 millions d'euros conduisant à la reconnaissance d'un goodwill de 248 millions d'euros.

Si l'acquisition de Cloudreach avait eu lieu le 1^{er} janvier 2022, le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle sur 12 mois auraient été de respectivement 93 millions d'euros et -11 millions d'euros.

Le 19 septembre 2022, Atos a finalisé la cession de ses activités russes qui a induit une perte de 37 millions d'euros reconnue en Autres produits et charges opérationnels en 2022.

Note 2 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur les informations du reporting interne de gestion qui sont régulièrement revues par le principal décideur opérationnel et réconciliées au compte de résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel évalue le résultat des secteurs en utilisant un indicateur de résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est en charge de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le Directeur Général de la Société.

Le reporting interne de gestion est défini autour de deux axes : les Régions ou « Regional Business Units (RBU) » et les Lignes de métier ou « Business Lines (BL) ». Les Régions ont été désignées par le Groupe comme axe principal d'analyse par le principal décideur opérationnel. Par conséquent, et pour les besoins de la norme IFRS 8, le Groupe présente les Régions comme secteurs opérationnels.

Une Région est définie comme une agrégation de plusieurs zones géographiques qui contiennent plusieurs pays, sans prendre en considération les activités exercées dans chaque pays.

Les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe pour le reporting sectoriel selon IFRS 8 sont identiques à celles utilisées pour les états financiers. Les entités Corporate ne représentent pas un secteur opérationnel et par conséquent sont présentées au sein de « Corporate et Autres ».

Depuis le premier semestre 2022, le Groupe est organisé autour de quatre Régions opérationnelles (RBU) et trois Lignes de métier (Tech Foundations, Digital et Big Data & Security - BDS), en remplacement des précédentes Industries.

Par ailleurs, le 14 juin 2022, Atos a annoncé étudier une séparation du Groupe en deux sociétés cotées : Eviden, qui combinerait les lignes de métier Digital et BDS, et Tech Foundations.

Pour cette raison, le Groupe a lancé un plan de réorganisation afin de séparer légalement et opérationnellement les activités Tech Foundations et Eviden.

La séparation légale a été finalisée sur le second semestre 2023. Avant cette date, les opérations et flux de trésorerie ne pouvant être clairement distingués entre Tech Foundations et Eviden, sur le plan opérationnel et pour les besoins de l'information financière, Tech Foundations et Eviden ne constituaient pas des composantes d'une entité pour l'ensemble de l'exercice 2023. C'est pourquoi, pour l'exercice 2023, les Régions demeurent les principaux axes d'analyse revus par le principal décideur opérationnel.

Par conséquent, et pour les besoins d'IFRS 8, les Régions demeurent les segments opérationnels présentés. Les informations pour Eviden et Tech Foundations, mises à disposition du principal décideur opérationnel, sont cependant également présentées ici.

Les Régions sont constituées des pays suivants :

Segments opérationnels

Amériques	Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Guatemala, Mexique, Pérou, Etats-Unis d'Amérique et Uruguay.
Europe du Nord & Asie Pacifique	Australie, Belgique, Chine, Corée du Sud, Danemark, Estonie, Finlande, Hong-Kong, Inde, Irlande, Japon, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Taïwan et Thaïlande.
Europe Centrale	Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Pologne, Israël, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Suisse.
Europe du Sud	Andorre, France, Espagne, Italie et Portugal.
Corporate et Autres	Abu Dhabi, Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, EAU, Egypte, Gabon, Liban, Madagascar, Mali, Maurice, Maroc, Namibie, Qatar, Sénégal, Togo, Tunisie, Turquie, ainsi que les fonctions Corporate et Global Delivery Centers (GDC).

Toutes les Lignes de métier sont représentées dans chaque RBU.

Les transferts et les transactions entre les différents segments sont réalisés à des conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également à des tierces parties non liées. Aucun contrat ne génère plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information sectorielle se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Amériques	Europe du Nord & Asie Pacifique	Europe Centrale	Europe du Sud	Corporate et Autres	Elimination	Total Groupe
Exercice 2023							
Chiffre d'affaires par segment	2 441	3 163	2 506	2 284	300		10 693
% du chiffre d'affaires groupe	22,8%	29,6%	23,4%	21,4%	2,8%		100,0%
Chiffre d'affaires inter-segments	101	160	217	130	1 405	-2 013	-0
Total Chiffre d'affaires	2 542	3 322	2 723	2 414	1 705	-2 013	10 693
Marge opérationnelle par segment	249	163	31	99	-77		467
% de la marge opérationnelle	10,2%	5,2%	1,3%	4,3%	-25,5%		4,4%
Total actifs sectoriels au 31 décembre 2023	2 396	2 255	1 010	1 583	1 466		8 709
Autres informations sur le compte de résultat							
Amortissement des immobilisations	-53	-75	-53	-36	-49		-266
Amortissement des droits d'utilisation	-74	-106	-73	-40	-28		-321
Autres informations							
Investissements opérationnels	40	43	54	47	20		205
(Dettes) trésorerie nette	1 033	-27	793	463	-4 492		-2 230
Effectifs en fin d'année (en nombre)	11 690	14 735	10 845	14 939	42 931		95 140
Exercice 2022*							
Chiffre d'affaires par segment	2 794	3 199	2 588	2 420	269		11 270
% du chiffre d'affaires groupe	24,8%	28,4%	23,0%	21,5%	2,4%		100,0%
Chiffre d'affaires inter-segments	110	190	206	127	1 332	-1 966	-
Total Chiffre d'affaires	2 904	3 389	2 795	2 547	1 601	-1 966	11 270
Marge opérationnelle par segment	222	115	-10	106	-78		356
% de la marge opérationnelle	7,9%	3,6%	-0,4%	4,4%	-29,0%		3,2%
Total actifs sectoriels au 31 décembre 2022	4 134	2 982	1 267	2 125	1 321		11 829
Autres informations sur le compte de résultat							
Amortissement des immobilisations	-57	-71	-63	-34	-50		-275
Amortissement des droits d'utilisation	-105	-117	-77	-43	-30		-372
Autres informations							
Investissements opérationnels	46	40	66	71	30		251
(Dettes) trésorerie nette	748	-131	120	284	-2 470		-1 450
Effectifs en fin d'année (en nombre)	18 163	16 028	12 562	17 033	47 011		110 797

(*) Montants retraités comme mentionné dans la Note 3.

Le chiffre d'affaires externe de la France s'est élevé à 1 867 millions d'euros en 2023 (contre 1 800 millions d'euros en 2022).

Les actifs détaillés ci-dessus par segment sont réconciliés avec le total des actifs comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Total actif sectoriel	8 709	11 829
Actifs d'impôts	289	358
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 295	3 331
Actifs destinés à la vente	-	876
Total actif	11 294	16 394

Le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle de Tech Foundations et Eviden se sont présentés comme suit :

(en millions d'euros)	Tech Foundations	Eviden	Total Groupe
Exercice 2023			
Chiffre d'affaires	5 604	5 089	10 693
% du chiffre d'affaires groupe	52,4%	47,6%	100,0%
Marge opérationnelle	172	294	467
% de la marge opérationnelle	3,1%	5,8%	4,4%

(en millions d'euros)	Tech Foundations	Eviden	Total Groupe
Exercice 2022*			
Chiffre d'affaires	6 026	5 244	11 270
% du chiffre d'affaires groupe	53,5%	46,5%	100,0%
Marge opérationnelle	79	276	356
% de la marge opérationnelle	1,3%	5,3%	3,2%

(*) Montants retraités comme mentionné en Note 3.

Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts des contrats

Le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre Atos et son client. Un contrat existe s'il est probable que le Groupe recouvrera les sommes prévues au contrat, si les droits aux biens et services et les conditions de paiement peuvent être identifiés et si les parties sont engagées à respecter leurs obligations. Le chiffre d'affaires provenant des contrats avec les clients est reconnu en contrepartie soit d'un actif de contrat, soit d'une créance client, avant que le paiement effectif n'ait eu lieu.

Contrats de services à éléments multiples

Le Groupe peut être amené à signer des contrats de services à éléments multiples, qui peuvent comprendre des combinaisons de différents biens et services. Le chiffre d'affaires est reconnu pour chaque bien ou service distinct qui est identifiable séparément des autres éléments du contrat et dont le client peut bénéficier.

Les contrats de gestion d'infrastructures informatiques comprennent souvent des phases de transition et de transformation préalables à la réalisation des services récurrents, tels que le support informatique et la maintenance.

Lorsque les activités de transition ou de transformation correspondent à du transfert de savoir-faire pour mettre en place les services récurrents, ils n'apportent aucun avantage incrémental au client et ne peuvent pas être considérées comme une obligation de performance séparée (activités de démarrage), aucun revenu n'est reconnu en lien avec ces activités. Les coûts encourus lors de ces activités sont capitalisés comme « coûts de contrat » s'ils créent une ressource qui sera utilisée pour satisfaire les obligations de performances futures du contrat et s'ils sont recouvrables. Ces coûts sont amortis de manière systématique sur la durée contractuelle. La trésorerie encaissée au titre de ces activités est considérée comme un paiement d'avance, présenté en passif des contrats, et reconnu en chiffre d'affaires sur la période des services récurrents. En revanche, lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un bien ou service distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont comptabilisées comme des obligations de performance séparées et le chiffre d'affaires relatif à ces activités est reconnu.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs biens et services distincts, le prix est alloué entre les biens et services sur la base de leurs prix de vente individuels. Ces prix de vente individuels sont déterminés sur la base des prix « catalogue », incluant les réductions usuelles offertes, auxquels le Groupe vend les produits et services séparément. Dans les cas contraires, le Groupe estime ces prix de vente individuels en utilisant une approche basée sur un coût de revient majoré.

Principal ou Agent

Lorsque le Groupe revend des équipements informatiques, des logiciels et des services informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, il mène une analyse sur la nature de sa relation avec les clients pour déterminer s'il agit en tant que principal ou en tant qu'agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit en tant que principal s'il contrôle le bien ou service spécifié avant qu'il soit transféré au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base nette (net des coûts du fournisseur) correspondant à la rémunération ou commission auquel le Groupe a droit en tant qu'agent. Lorsque le Groupe fournit un important service d'intégration et/ou de conception du bien ou service spécifié, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou service spécifié est distinct des autres biens et services promis au client, le Groupe agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité du bien ou service aux spécifications du client ou assume le risque d'inventaire ou de livraison.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée ou à l'avancement

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle d'un bien ou service au client, soit à une date donnée, soit à l'avancement.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement dans la mesure où le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis par les obligations de performance du Groupe au fur et à mesure que le Groupe les réalise. Si le Groupe a un droit à facturer le client pour un montant correspondant directement à la performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas encourus de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Quand le Groupe produit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, généralement sur la base des coûts encourus.

Quand l'obligation de performance du Groupe crée ou améliore un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son amélioration ou quand l'obligation de performance crée un actif qui n'a pas d'usage alternatif et que le Groupe a un droit exécutoire à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels et les législations locales, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, généralement sur la base des coûts encourus.

Dans les cas contraires, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

Contrats clients contenant une composante de location

Des composantes de certains contrats de service peuvent être qualifiées de contrats de location sous IFRS 16 si elles confèrent un droit d'utiliser un actif identifié en échange de paiements inclus dans la rémunération du contrat global. Dans ce cas, le Groupe est considéré en tant que fabricant ou distributeur-baillleur vis-à-vis de ses clients. Lorsque le contrat de location transfère aux clients, les risques et avantages liés à la propriété de l'actif (location-financement), le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant au prix de cession des actifs détenus en location et les présente en actifs de contrats.

Coûts des contrats – coûts d'obtention et de réalisation des contrats

Les coûts incrémentaux pour obtenir des contrats pluriannuels de services sont capitalisés et amortis sur la durée des contrats.

Les coûts liés aux phases de transition et de transformation qui ne constituent pas une obligation de performance distincte d'un contrat sont capitalisés comme des coûts de contrat s'ils créent une ressource qui sera utilisée pour satisfaire les obligations de performances futures du contrat et s'ils sont recouvrables. Les autres coûts encourus pour obtenir ou réaliser un contrat sont reconnus en charges lorsqu'ils sont encourus.

Présentation dans les états consolidés de la situation financière

Les actifs des contrats constituent essentiellement des droits à paiement pour les prestations réalisées mais non encore facturées à la date de clôture. Les factures à établir sont présentées au sein des actifs des contrats. Lorsque les droits à paiement sont inconditionnels, ils sont présentés au sein des créances clients.

Les passifs des contrats correspondent aux paiements reçus des clients excédant le chiffre d'affaires reconnu en lien avec la satisfaction des obligations de performances associées. Les coûts des contrats sont présentés séparément des actifs des contrats. Les actifs et passifs des contrats sont compensés au niveau de chaque contrat.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et coûts associés sur les contrats

Les coûts totaux estimés des contrats sont basés sur diverses hypothèses opérationnelles comme des prévisions de volumes, des écarts sur les coûts d'exécution qui ont une influence directe sur le niveau de chiffre d'affaires et les éventuelles pertes à terminaison. Une provision pour contrat onéreux est comptabilisée si les coûts futurs de réalisation sont supérieurs aux bénéfices économiques attendus.

Composante de financement

Si le Groupe prévoit que la période entre le transfert de contrôle des biens ou services et le paiement du client y afférant dépasse les douze mois, il examine si le contrat contient une composante de financement donnée ou reçue. Si significatifs, les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.

Dépréciation des créances clients et actifs des contrats

Les créances clients et actifs des contrats sont reconnus selon la méthode du coût amorti.

Une dépréciation est calculée sur la base du modèle de perte de crédit attendue. Selon ce modèle, les pertes attendues sur douze mois (résultant du risque de défaillance dans les douze mois à venir) sont enregistrées à leur valeur initiale dès lors que l'actif financier correspondant est comptabilisé.

3.1 - Chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

Désagrégation du chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe est reconnu à l'avancement. Le Groupe applique la méthode par les coûts pour évaluer l'avancement des contrats à prix fixe. Une grande partie du chiffre d'affaires généré par les activités Big Data & Security est reconnue à une date donnée quand les solutions sont livrées, sauf pour les super calculateurs (HPC) quand Atos crée un actif spécifique qui n'a pas d'usage alternatif et a un droit exécutoire à paiement selon le contrat ou la réglementation locale en vigueur pour les coûts encourus, majorés d'une marge raisonnable. Dans ce cas spécifique, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement.

La désagrégation du chiffre d'affaires par Région et pour les périmètres Tech Foundations et Eviden est présentée en Note 2.

Retraitement du chiffre d'affaires de l'exercice 2022

En 2023, le Groupe a examiné le traitement comptable de certaines transactions de reventes de logiciels tiers standards à la suite de la décision publiée par l'ESMA en octobre 2023, illustrant la décision de l'IFRS IC et donnant une position restrictive dans l'analyse principal versus agent sous IFRS 15 pour de telles transactions. Le chiffre d'affaires 2023 a inclus à ce titre un impact négatif de 62 millions d'euros qui a concerné Eviden dans la Région Amériques, sans incidence sur la marge opérationnelle.

En application d'IAS 8, le Groupe a retraité les données comparatives 2022 comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2022 publié	Retraitement	Exercice 2022 retraité
Chiffre d'affaires	11 341	-71	11 270
Charges de personnel	-5 692	-	-5 692
Charges opérationnelles autres que salariales	-5 293	71	-5 222
Marge opérationnelle	356	-	356
% du chiffre d'affaires	3,1%		3,2%
Autres produits et charges opérationnels	-1 151	-	-1 151
Résultat opérationnel	-795	-	-795
% du chiffre d'affaires	-7,0%		-7,1%

3.2 - Clients et comptes rattachés, et passifs des contrats

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs des contrats	1 002	1 168
Créances clients	1 443	1 413
Coûts des contrats	85	101
Pertes de crédit attendues	-71	-79
Clients et comptes rattachés	2 459	2 603
Passifs des contrats	-980	-974
Créances clients nettes	1 479	1 629
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)	42	41

En 2023, les actifs nets des contrats ont diminué de 171 millions d'euros reflétant une meilleure conversion des actifs des contrats en créances clients, ainsi qu'une importante avance reçue sur un nouveau contrat de HPC. Les créances clients ont légèrement augmenté en conséquence des éléments mentionnés ci-dessus, compensés par une baisse des actions d'affacturage. Le délai de règlement client moyen sur les services se situe entre 30 et 60 jours selon les pays. La majorité des actifs des contrats devraient se transformer en créances clients dans les douze prochains mois à l'exception des actifs des contrats correspondant au transfert d'équipements informatiques des contrats clients contenant une composante de location et à l'octroi d'un droit pluriannuel d'utilisation de licences. La majeure partie des passifs des contrats devraient se convertir en chiffre d'affaires dans les prochains mois. Le DSO a augmenté de 41 jours au 31 décembre 2022 à 42 jours au 31 décembre 2023.

Transfert des créances clients

Au 31 décembre 2023, des créances clients pour un montant total de 712 millions d'euros ont été transférées à des tiers avec des conditions de transfert remplissant les critères de la norme IFRS 9, à savoir transfert effectif des flux de trésorerie contractuels et de la quasi-totalité des risques et avantages rattachés. Ces créances clients ont donc été décomptabilisées de la situation financière au 31 décembre 2023. Les 712 millions d'euros incluaient 90 millions d'euros aux Etats-Unis d'Amérique où Atos n'a cédé que 95% de ses droits aux flux de trésorerie et par conséquent n'a décomptabilisé que 95% des créances. Le niveau des créances clients cédées sans recours aux banques avec transfert des risques comme défini par la norme IFRS 9 a diminué de 150 millions d'euros comparé au 31 décembre 2022. Le DSO a été impacté positivement par la cession des créances clients à hauteur de 22 jours contre 23 jours au 31 décembre 2022.

Balance âgée des créances clients

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Non échues	1 249	1 199
Dépassement du délai de règlement entre 1 et 30 jours	116	119
Dépassement du délai de règlement entre 31 et 60 jours	21	32
Dépassement du délai de règlement supérieur à 60 jours	57	64
Total	1 443	1 413

Variations des pertes de crédit attendues

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Situation en début de période	-79	-213
Dotations aux provisions	-8	-12
Pertes sur créances	8	6
Reprises de provisions	10	147
Impact regroupement d'entreprises	-	-0
Reclassement en actifs destinés à la vente	-	1
Différences de change et autres	-2	-8
Situation en fin de période	-71	-79

Note 4 Eléments opérationnels

4.1 - Charges de personnel

(en millions d'euros)	Exercice 2023	% du CA	Exercice 2022	% du CA*
Salaires	-4 406	41,2%	-4 733	42,0%
Charges sociales	-970	9,1%	-890	7,9%
Taxes, formation, intéressement et participation	-60	0,6%	-72	0,6%
(Dotations) reprises nettes aux provisions pour charges de personnel	-0	0,0%	0	0,0%
(Dotations) reprises nettes aux provisions pour retraite	19	-0,2%	3	0,0%
TOTAL	-5 418	50,7%	-5 692	50,5%

(*) Retraités comme mentionné en Note 3.

4.2 - Charges opérationnelles autres que salariales

(en millions d'euros)	Exercice 2023	% du CA	Exercice 2022*	% du CA*
Sous-traitance – direct	-1 912	17,9%	-2 155	19,1%
Achats de logiciels et de matériels informatiques	-952	8,9%	-1 080	9,6%
Coûts de maintenance	-505	4,7%	-535	4,7%
Charges locatives	-10	0,1%	-11	0,1%
Télécommunications	-182	1,7%	-207	1,8%
Transports et déplacements	-65	0,6%	-69	0,6%
Honoraires	-222	2,1%	-222	2,0%
Autres charges	-448	4,2%	-381	3,4%
Sous-total charges	-4 295	40,2%	-4 661	41,4%
Amortissement des immobilisations	-266	2,5%	-275	2,4%
Amortissement des droits d'utilisation	-321	3,0%	-372	3,3%
(Dotations) reprises nettes aux provisions	17	-0,2%	-3	0,0%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	-5	0,1%	-6	0,1%
Pertes sur créances irrécouvrables et droits d'utilisation	-8	0,1%	-6	0,1%
Production immobilisée	71	-0,7%	102	-0,9%
Sous-total autres charges	-513	4,8%	-561	5,0%
TOTAL	-4 808	45,0%	-5 222	46,3%

(*) Montants retraités comme mentionné en Note 3.

Les charges locatives sont liées aux contrats de location de courte durée et aux contrats relatifs à des actifs de faible valeur (voir Note 15.1).

4.3 - Fournisseurs et comptes rattachés

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fournisseurs et comptes rattachés	2 066	2 187
Paiements d'avance nets	-46	-28
Charges constatées d'avance et facturation en avance	-531	-569
TOTAL	1 489	1 590
Ratio fournisseurs en nombre de jours (DPO)	83	85

4.4 - Autres actifs courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Stocks	175	157
Etat – créances de TVA	356	280
Charges constatées d'avance et facturation en avance	531	569
Autres créances et actifs courants	529	452
Paiements d'avance nets	46	28
TOTAL	1 637	1 485

4.5 - Autres passifs courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Personnel et comptes rattachés	473	445
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	159	157
Etat – taxe sur la valeur ajoutée	442	411
Passifs des contrats	980	974
Autres dettes d'exploitation	223	273
TOTAL	2 276	2 260

Au 31 décembre 2023, les dettes de personnel et comptes rattachés incluaient 145 millions d'euros d'accords signés avec les salariés dans le cadre des plans de restructuration en Allemagne, contre 72 millions d'euros au 31 décembre 2022.

4.6 - Besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Clients et comptes rattachés	2 459	2 603
Fournisseurs et comptes rattachés	-2 066	-2 187
Autres actifs courants	1 637	1 485
Autres passifs courants	-2 276	-2 260
moins Actifs financiers à court terme	-128	-81
moins Dettes liées aux acquisitions d'actifs non courants	56	100
TOTAL	-319	-340

Note 5 Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels sont un Indicateur Alternatif de Performance et sont définis au paragraphe 1.1.6.4.

Paiements fondés sur des actions

Des actions de performance sont attribuées aux dirigeants et à certains employés à intervalles réguliers. Ces paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution en prenant en compte les conditions de performance de marché lorsqu'applicable.

La juste valeur de ces plans est reconnue en « Autres produits et charges opérationnels » sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. Les conditions de services et les conditions de performance non-marché sont prises en compte dans l'estimation du nombre d'actions en cours d'acquisition, aligné au nombre d'actions finalement acquises.

Quand un paiement fondé sur des actions est versé en numéraire, le plan est évalué à la juste valeur de la dette à chaque clôture de manière à correspondre au paiement finalement effectué à la date de livraison.

Les plans d'actionnariat salarié permettent aux employés d'investir dans les actions du Groupe à un prix décoté. Les actions sont soumises à une période d'incessibilité de cinq ans. Les justes valeurs de ces plans sont évaluées en prenant en compte :

- le cours de l'action à la date d'attribution ;
- le pourcentage de décote octroyée aux salariés ;
- l'attribution d'actions gratuites pour les premières actions souscrites selon le plan ;
- la période d'inaccessibilité des actions pendant une période de cinq ans dans la mesure où cela affecte le prix que paierait un intervenant du marché bien informé et consentant pour ces actions ;
- la date d'attribution.

La juste valeur de ces plans est constatée en totalité en « Autres produits et charges opérationnels », à la fin de la période de souscription.

Les contributions sociales relatives à ces plans sont également présentées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Le tableau suivant présente les « Autres produits et charges opérationnels » par nature :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Coûts de réorganisation	-696	-352
Rationalisation et frais associés	-38	-69
Coûts d'intégration et d'acquisition	4	-30
Amortissement des actifs incorporels (allocation du prix d'acquisition)	-108	-140
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-19	-25
Pertes de valeur du goodwill et autres actifs non courants	-2 546	-177
Autres	-169	-359
TOTAL	-3 573	-1 151

Les coûts de réorganisation se sont élevés à 696 millions d'euros et ont reflété les mesures accrues d'optimisation de la main-d'oeuvre dans toutes les régions pour 343 millions d'euros, en particulier l'extension du plan de restructuration en Allemagne lancé en décembre 2022 pour 147 millions d'euros ; ils ont également inclus 353 millions d'euros de coûts non récurrents de séparation et de transformation liés à la mise en oeuvre sur l'exercice du plan de séparation légale du Groupe.

Les coûts de rationalisation et frais associés ont significativement baissé (38 millions d'euros contre 69 millions d'euros en 2022), reflétant la réalisation d'importantes étapes du plan de consolidation des data centers en Amérique du Nord sur l'exercice.

Les coûts d'intégration et d'acquisition ont représenté un produit net de 4 millions d'euros ; certains compléments de prix et plans de rétention ne s'étant pas matérialisés, ils ont été repris par résultat.

En 2023, la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition s'est élevée à 108 millions d'euros contre 140 millions d'euros en 2022, et était principalement composée de :

- 59 millions d'euros pour les relations clients et technologies apportées par Syntel, amorties sur 12 ans à partir du 1^{er} novembre 2018 ;
- 16 millions d'euros pour les relations clients et brevets apportés par Bull, amortis à partir du 1^{er} septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans ;
- 8 millions d'euros correspondant à la dernière année d'amortissement des relations clients apportées par SIS.

La baisse de la charge d'amortissement provient de la sortie d'actifs reconnus dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition suite à la cession des entités sous-jacentes et de la fin de la période d'amortissement pour certains actifs.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions s'est élevée à 19 millions d'euros contre 25 millions d'euros en 2022, traduisant les justes valeurs plus faibles des plans 2022 et 2023 par rapport aux plans livrés en 2022 (plans 2019), associées à un niveau élevé d'annulation de droits en 2023.

Les dépréciations du goodwill et autres actifs non courants se sont élevées à 2 546 millions d'euros. Compte tenu des incertitudes découlant de la situation actuelle du Groupe, le Groupe a décidé de réaliser ses tests annuels de perte de valeur sur la base de paramètres incluant d'importantes primes de risque (voir Note 8.1). Il en a résulté une dépréciation du goodwill de 2 248 millions d'euros, touchant le goodwill alloué à Eviden pour 1 920 millions d'euros et le goodwill alloué à Tech Foundations pour 328 millions d'euros, ainsi qu'une dépréciation d'actifs reconnus dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition pour 173 millions d'euros. Les dépréciations du goodwill et autres actifs non courants incluent également 47 millions d'euros de dépréciation de goodwill de la Région Amériques à la suite de la sortie de l'opération conjointe avec le

groupe State Street, la dépréciation de certaines licences de logiciel résultant de la renégociation d'un contrat fournisseur pour 19 millions d'euros (voir Note 8.2), ainsi que 50 millions d'euros de dépréciation de droits d'utilisation relatifs à des data centers principalement dans les régions Europe du Nord & Asie-Pacifique et Europe du Sud (voir Note 9).

En 2023, les Autres éléments ont représenté une charge nette de 169 millions d'euros contre 359 millions d'euros en 2022. En 2023, ces éléments comprennent principalement les frais juridiques d'importants litiges pour 46 millions d'euros, la perte nette résultant des cessions pour 46 millions d'euros, les réestimations sur des contrats déficitaires reportés en Autres éléments en 2021 pour 36 millions d'euros et le coût net des programmes de retraite et départs anticipés à la retraite en Allemagne, au Royaume-Uni et en France.

Paielements fondés sur des actions

La charge de 19 millions d'euros comptabilisée en Autres produits et charges opérationnels et relative aux paiements fondés sur des actions (25 millions d'euros en 2022) est principalement liée aux plans d'attributions d'actions de performance attribués de 2021 à 2023 ; 5 millions d'euros concernent les plans d'attribution d'actions de performance mis en place en 2023.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions se détaille par année et par nature de plan comme suit :

Par année

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Plans 2023	5	-
Plans 2022	9	12
Plans 2021	5	7
Plans 2020	0	8
Plans 2019	0	0
Plans 2018	-	-1
TOTAL	19	25

Par catégorie de plan

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Plans d'actions de performance	18	21
Plans de stock-options	-	-0
Plans d'actionnariat salarié	1	0
Plans de fidélisation réglés en trésorerie	1	4
TOTAL	19	25

Plans d'actions de performance

En 2023, Atos a mis en place trois nouveaux plans d'actions de performance dont un plan doté de trois tranches d'acquisition :

Date du Conseil d'administration	28 juin 2023	16 novembre 2023*
Nombre d'actions initialement attribuées	581 750	100 000
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	13,1	6,5
Date d'acquisition	28 juin 2026	16 novembre 2026
Durée de vie (en années)	3	3
Taux de rendement attendu (en %)	0,67	0,67
Juste valeur des instruments attribués (en euros)	12,84	6,37
Charge enregistrée en 2023 (en millions d'euros)	1	0

(*) annulé en 2024.

Date du Conseil d'administration	28 juin 2023	28 juin 2023	28 juin 2023
Nombre d'actions initialement attribuées	375 266	375 285	750 549
Cours de l'action à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	13,1	13,1	13,1
Date d'acquisition	28 juin 2024	28 juin 2025	28 juin 2026
Durée de vie (<i>en années</i>)	1	2	3
Taux de rendement attendu (<i>en %</i>)	0,67	0,67	0,67
Juste valeur des instruments attribués (<i>en euros</i>)	13,08	13,08	12,82
Charge enregistrée en 2023 (<i>en millions d'euros</i>)	2	1	1

Les plans d'actions de performance du Groupe répondent aux règles suivantes :

- les bénéficiaires d'actions doivent généralement être salariés ou mandataires sociaux du Groupe ou salariés d'une entité liée à Atos ;
- l'acquisition des actions est généralement subordonnée à la fois à une condition de présence et à des conditions d'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers, qui varient selon les règles des plans tels que :
 - critères de performance financière interne incluant la croissance du chiffre d'affaires du Groupe, la marge opérationnelle du Groupe et le flux de trésorerie disponible du Groupe ;
 - critères de performance à caractère social et environnemental, interne ou externe ;
 - critère de performance boursière.
- la période d'acquisition varie selon les règles des plans mais n'excède jamais trois ans ;
- la période d'incessibilité varie de zéro à deux ans.

Les plans mis en place précédemment et impactant le compte de résultat 2023 ont été les suivants :

Date du Conseil d'administration	18 mai 2022	18 mai 2022	18 mai 2022	18 mai 2022
Nombre d'actions initialement attribuées	309 560	309 703	619 352	264 000
Cours de l'action à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	23,4	23,4	23,4	23,4
Date d'acquisition	18 mai 2023	18 mai 2024	18 mai 2025	18 mai 2025
Durée de vie (<i>en années</i>)	1	2	3	3
Taux de rendement attendu (<i>en %</i>)	1,74	1,74	1,74	1,74
Juste valeur des instruments attribués (<i>en euros</i>)	21,56	21,19	20,82	19,27
Charge enregistrée en 2023 (<i>en millions d'euros</i>)	2	2	3	0

Date du Conseil d'administration	13 juin 2022	24 juillet 2020	24 juillet 2021
Nombre d'actions initialement attribuées	39 000	870 630	862 100
Cours de l'action à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	18,8	75,0	41,2
Date d'acquisition	18 juin 2025	24 juillet 2023	24 juillet 2024
Durée de vie (<i>en années</i>)	3	3	3
Taux de rendement attendu (<i>en %</i>)	1,74	2,07	2,09
Juste valeur des instruments attribués (<i>en euros</i>)	14,91	68,74	39,67
Charge enregistrée en 2023 (<i>en millions d'euros</i>)	0	1	5

Plans de stock-options

En 2023, le Groupe n'a pas mis en place de plan de stock-options.

Plans d'achat d'actions pour les employés

En 2023, le Groupe n'a pas mis en place de plan d'actionnariat salarié.

Plans réglés en trésorerie

Un plan de compensation fondée sur des actions a été réglé en trésorerie en mars 2023. La charge correspondante s'est élevée à 1 million d'euros.

Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier

6.1 - Résultat financier

Le résultat financier du Groupe a représenté une charge de 227 millions d'euros sur l'exercice (contre 175 millions d'euros en 2022). Il est composé d'un coût de l'endettement financier net de 102 millions d'euros et d'autres charges financières nettes pour 125 millions d'euros.

Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'intérêts	187	70
Charges d'intérêts	-289	-99
Coût de l'endettement financier net	-102	-29

Le coût de l'endettement financier net a augmenté de 29 millions d'euros en 2022 à 102 millions d'euros en 2023. Cette évolution résulte principalement des tirages additionnels réalisés sur l'exercice sur les Prêts à terme et la facilité de crédit renouvelable, associés à une forte augmentation du taux EURIBOR.

Les éléments se détaillent comme suit :

- en excluant l'OEB, l'endettement brut moyen s'est élevé à 4 550 millions d'euros, contre 5 557 millions d'euros en 2022 portant un taux d'intérêt moyen de 3,07%, contre 0,92% pour l'exercice précédent. Le coût de l'endettement brut moyen s'explique principalement par :
 - la portion utilisée du crédit syndiqué combinée au programme « Negotiable European Commercial Papers » (NEU CP) et au programme « Negotiable European Medium Term Note » (NEU MTN) pour une moyenne de 643 millions d'euros (contre une moyenne de 2 067 millions d'euros en 2022) et les Prêts à terme souscrits en juillet 2022 portant un taux d'intérêt effectif de 4,52% ;
 - l'emprunt obligataire de 300 millions d'euros émis en octobre 2016 portant intérêt au taux de 1,44% (intégralement remboursé en octobre 2023) ;
 - l'emprunt obligataire de 750 millions d'euros émis en novembre 2018 portant intérêt au taux de 1,75% ;
 - l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros émis en novembre 2018 portant intérêt au taux de 2,50% ;
 - l'emprunt obligataire « sustainability-linked » de 800 millions d'euros émis en novembre 2021 et portant intérêt au taux de 1,00% ;
- la trésorerie moyenne brute s'est élevée à 2 450 millions d'euros en 2022 contre 1 873 millions d'euros en 2023, portant une rémunération moyenne de 1,93% contre 0,91% en 2022. L'augmentation du taux moyen s'explique par une meilleure rémunération sur les dépôts et fonds du marché monétaire, passant de 22 millions d'euros en 2022 à 32 millions d'euros en 2023.

Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Gains (pertes) de change	-15	4
Gains (pertes) liés à la réévaluation des contrats à terme à leur juste valeur	-3	-2
Gain (perte) net sur les instruments financiers liés aux actions Worldline	0	-83
Intérêts sur les dettes de location	-26	-22
Autres produits (charges)	-80	-43
Autres produits (charges) financiers	-125	-146
Dont :		
• autres charges financières	-151	-289
• autres produits financiers	26	143

Les autres charges financières nettes se sont élevées à 125 millions d'euros en 2023 contre 146 millions d'euros en 2022 et étaient principalement composées de :

- la charge financière liée aux dettes de location pour 26 millions d'euros contre 22 millions d'euros en 2022. Cette variation provient essentiellement de l'augmentation des taux d'actualisation ;
- le coût financier des pensions pour 31 millions d'euros, en hausse par rapport aux 16 millions d'euros en 2022, suite à l'augmentation des taux d'intérêt dans toutes les zones géographiques fin 2022. Ce coût représente la différence entre les charges d'intérêt sur les engagements de retraite et le rendement des actifs de régime ;
- une perte nette de change (incluant les couvertures de change) de 19 millions d'euros (contre un gain de change net de 3 millions d'euros en 2022) principalement liée à une exposition se répartissant sur plusieurs zones géographiques et devises ;
- les autres charges ont également inclus 23 millions d'euros de coûts d'affacturage pour 2023 (contre 9 millions d'euros en 2022).

En 2022, les autres produits et charges financiers incluaient également la perte nette de 83 millions d'euros sur la cession des titres Worldline, les variations de valeur du dérivé de l'OEB et du dérivé couvrant l'exposition résiduelle aux actions Worldline, tous deux évalués en juste valeur par résultat en application de la norme IFRS 9.

6.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts bancaires et des instruments financiers tels que des SICAV monétaires. Ces instruments financiers sont convertibles à tout moment en un montant connu de liquidités et ne sont exposés à aucun risque significatif de perte de valeur. Ils sont détenus afin de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ont une maturité courte, en général trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Certains instruments tels que les dépôts à terme, qui ont dès l'origine une maturité plus longue mais prévoient des retraits anticipés et une garantie de capital, peuvent également être classés en équivalents de trésorerie dans certaines circonstances. Les SICAV monétaires sont évaluées à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Pour les entités ayant souscrit à l'accord de convention de trésorerie du Groupe, les positions de disponibilités et découverts relatives à cet accord sont mutualisées et seule la position nette est présentée dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe.

Les supports de trésorerie et équivalents de trésorerie sont détenus auprès d'institutions financières dont la majorité est notée de A- à AA-. Le niveau de dépréciation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est calculé sur la base de probabilités de défaut.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Disponibilités et dépôts bancaires à vue	2 285	3 256
Fonds monétaires	10	75
TOTAL	2 295	3 331

Selon les conditions de marché et les prévisions de flux de trésorerie à court terme, Atos peut à tout moment investir dans des fonds monétaires ou dans des comptes bancaires rémunérés avec une maturité inférieure à trois mois. Les fonds monétaires ont significativement baissé en raison des actions de rapatriement de trésorerie menées par le Groupe sur 2023.

6.3 - Actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs de régime de retraite	3	28
Juste valeur des participations non consolidées, nette des dépréciations	10	5
Autres*	129	138
TOTAL	142	171

(*) Le poste Autres inclut les prêts, les dépôts, les garanties et les frais d'acquisition et de souscription liés aux acquisitions passées et amortis sur la durée des instruments de dette.

Le poste « Autres » a inclus le financement de la part non courante du plan de restructuration 2021 en Allemagne et les créances de paiements différés du prix des cessions.

6.4 - Passifs financiers

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur nette des frais d'émission. Les emprunts sont ultérieurement valorisés à leur coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif prend en compte les paiements d'intérêts et l'amortissement des frais d'émission.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis en charges financières sur la durée de vie de l'emprunt selon la méthode du coût amorti. La valeur résiduelle des frais d'émission d'emprunts remboursés par anticipation est comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel le remboursement intervient.

Les découverts bancaires sont enregistrés dans la partie courante des emprunts.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont reconnus en actifs ou passifs financiers à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont reconnues en résultat financier, en produit ou en charge, sauf lorsqu'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

La valeur de marché des instruments dérivés est fournie par les établissements financiers contreparties aux transactions ou calculée avec des méthodes standards de valorisation intégrant les conditions de marché à la date de clôture.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation). Conformément aux IFRS, cette classification est utilisée comme base de présentation des caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat à la date de clôture :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont la juste valeur est évaluée avec des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont la juste valeur évaluée avec des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles à la date de clôture) ou sur des paramètres qui ne sont que partiellement observables.

Les emprunts se décomposaient comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emissions obligataires	-	1 900	1 900	300	1 900	2 200
Obligation échangeable en actions	500	-	500	-	500	500
Prêts bancaires et titres de créances négociables	1 500	630	2 130	1 930	50	1 980
Autres emprunts	124	-	124	182	-	182
Total emprunts	2 124	2 530	4 654	2 412	2 450	4 862

Le Prêt à terme A de 1 500 millions d'euros a été présenté en emprunt courant sans prendre en compte la seconde option d'extension de six mois.

Prêts à terme de 1,8 milliard d'euros et facilité de trésorerie renouvelable de 0,9 milliard d'euros

Le 29 juillet 2022, une nouvelle structure de financement a été mise en place pour soutenir le plan de transformation, comme suit :

- un prêt à terme de 1,5 milliard d'euros (« Prêt à terme A ») avec une durée initiale de 18 mois et deux options d'extension de 6 mois chacune. La première extension a pris effet le 29 janvier 2024 ;
- un prêt-relais de 0,3 milliard d'euros (« Prêt à terme B ») avec une durée initiale de 12 mois et une option d'extension de 6 mois. Son objectif était de préfinancer les cessions d'actifs. Le prêt-relais a été intégralement remboursé sur 2023 ;
- Le montant de la facilité de crédit renouvelable existante (signée en 2018 avec une maturité étendue à novembre 2025) a été réduit de 2,4 milliards d'euros à 0,9 milliard d'euros. Au 31 décembre 2023, 580 millions d'euros ont été tirés. Les 320 millions d'euros restants ont été tirés en janvier 2024.

Emission d'une obligation « sustainability-linked » pour 800 millions d'euros

Le 4 novembre 2021, Atos a annoncé avoir placé sa première obligation liée au développement durable pour un montant de 800 millions d'euros avec une maturité de 8 ans et un coupon de 1,0%.

Le coupon des trois dernières années restera inchangé si Atos atteint l'objectif de performance en développement durable (« Sustainability Performance Target » - SPT) suivant : réduction en 2025 de ses émissions de gaz à effet de serre (CO₂, Scopes 1, 2 et 3) de 50% par rapport à 2019. Si le SPT n'était pas atteint, le coupon des trois dernières années serait majoré de 0,175%. Les produits de l'émission obligataire ont été utilisés pour des besoins généraux du Groupe.

Emission d'une obligation échangeable en actions Worldline pour 500 millions d'euros

Atos a émis en novembre 2019 des obligations à maturité 2024 pour une valeur nominale totale de 500 millions d'euros. Les obligations sont échangeables en actions Worldline, avec une prime de 35% au-dessus du prix du Placement d'actions. Les obligations ne portent pas intérêt et ont une maturité de 5 ans (sauf en cas de remboursement anticipé). Les obligations sont émises à un prix de 108,875% du montant principal et seront remboursées pour leur montant principal à la date de maturité, correspondant à un rendement actuariel brut annuel de -1,7%.

Conformément à IFRS 9, un instrument dérivé passif a été comptabilisé initialement, correspondant à la valeur d'une option d'achat sur les actions Worldline (catégorie de niveau 2) à la date d'émission des obligations. La variation de juste valeur de l'instrument dérivé passif entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 de 13 millions d'euros a été comptabilisée en résultat financier conduisant à une valeur totale du dérivé dans les états consolidés de la situation financière de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2023 (voir Note 13).

La valeur de l'option d'achat incorporée à l'obligation est indexée au prix de l'action Worldline et à d'autres critères. A la date d'émission, le prix d'échange de référence de l'action Worldline était de 71,55 euros. Au 31 décembre 2023, le cours de l'action Worldline s'établissait à 15,67 euros.

En 2022, suite à la cession de l'intégralité de la participation dans Worldline, Atos a conclu une transaction sur un produit dérivé afin de couvrir cette exposition aux variations du prix de l'action Worldline (voir Note 13).

Autres émissions obligataires

Le 5 novembre 2018, Atos a annoncé le placement d'une émission obligataire de 1,8 milliard d'euros. Cette émission obligataire se décomposait en trois tranches :

- 700 millions d'euros avec une maturité de 3,5 ans et un coupon de 0,75 % (remboursés totalement en mai 2022) ;
- 750 millions d'euros avec une maturité de 6,5 ans et un coupon de 1,75 % ;
- 350 millions d'euros avec une maturité de 10 ans et un coupon de 2,50 %.

Il n'y a aucun ratio bancaire attaché à cette émission obligataire.

Le 29 octobre 2016, Atos a émis un placement privé obligataire d'un montant de 300 millions d'euros avec une maturité de sept ans et un taux d'intérêt fixe de 1,444% (non noté). Cette émission obligataire a été remboursée totalement en octobre 2023.

Echéancier des emprunts non courants

(en millions d'euros)	2025	2026	2027	2028	>2028	Total
Emissions obligataires	750	-	-	350	800	1 900
Prêts bancaires et titres de créances négociables	580	50	-	-	-	630
Autres emprunts	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2023	1 330	50	-	350	800	2 530

(en millions d'euros)	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
Emissions obligataires	-	750	-	-	1 150	1 900
Obligation échangeable en actions	500	-	-	-	-	500
Prêts bancaires et titres de créances négociables	-	-	50	-	-	50
Autres emprunts	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2022	500	750	50	-	1 150	2 450

Emprunts en devise

La valeur comptable des emprunts du Groupe était libellée dans les devises suivantes :

(en millions d'euros)	EUR	Autres devises	Total
31 décembre 2023	4 563	91	4 654
31 décembre 2022	4 680	182	4 862

Juste valeur et taux d'intérêt effectif des emprunts

La juste valeur des prêts bancaires et titres de créances négociables, pour l'essentiel composés de prêts à taux d'intérêt variables, a été considérée comme égale à la valeur comptable. La juste valeur des émissions obligataires, principalement composées d'instruments négociés sur un marché, a été déterminée à partir des prix de cotation (non ajustés).

L'évaluation des passifs financiers a été réalisée sur la base :

- du taux de change au 31 décembre 2023 ;
- des taux d'intérêt présentés ci-après.

Les justes valeurs et les taux d'intérêt effectifs en 2023 ont été les suivants :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Taux d'intérêt effectif
Emissions obligataires	1 900	1 227	1,60%
Obligation échangeable en actions	500	403	0,00%
Prêts bancaires et titres de créances négociables	2 130	2 112	4,52%
Autres emprunts	124	124	
Total emprunts	4 654	3 866	

6.5 - Variation de l'endettement net

La réconciliation entre la variation des passifs financiers et de l'endettement net et le tableau de flux de trésorerie se présentait comme suit :

(en millions d'euros)	Emissions obligataires	Obligations échangeables en actions	Prêts bancaires et titres de créances négociables	Autres emprunts hors découverts bancaires	Total Emprunts hors découverts bancaires	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Découverts bancaires	Total Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à court terme*	Trésorerie (endettement) nette	Dettes de location
Au 1^{er} janvier 2023	2 200	500	1 980	41	4 722	3 331	-141	3 190	81	-1 450	1 013
Paiement des loyers	-	-	-	-	-	-358	-	-358	-	-358	-358
Nouveaux emprunts	-	-	1 700	-	1 700	1 700	-	1 700	-	-	-
Remboursement d'emprunts	-300	-	-1 550	-	-1 850	-1 850	-	-1 850	-	-	-
Coût de l'endettement financier net payé	-	-	-	-	-	-102	-	-102	-	-102	-
Autres mouvements liés aux opérations de financement	-	-	-	83	83	-52	83	31	52	-	-
Autres variations de la trésorerie nette	-	-	-	-	-	-300	57	-243	-2	-245	-
Impacts sur les flux de trésorerie	-300	-	150	83	-67	-962	139	-822	50	-705	-358
Variation des dettes de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	146
Intérêts sur dettes de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26
Impact des variations des cours de monnaies étrangères	-	-	-	-0	-0	-74	2	-73	-3	-75	-6
Autres variations	-	-	-	-0	-0	-74	2	-73	-3	-75	167
Au 31 décembre 2023	1 900	500	2 130	124	4 654	2 295	0	2 295	128	-2 230	822
Part non courante	1 900	-	630	-	2 530	-	-	-	-	-2 530	588
Part courante	-	500	1 500	124	2 124	2 295	0	2 295	128	300	234

(*) Actifs financiers à court terme et passifs porteurs d'intérêts à échéance de moins de 12 mois.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 295	3 331
Découverts	-	-141
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	2 295	3 190

6.6 - Ventilation des actifs et passifs par natures financières

La valeur comptable des actifs financiers est égale à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2023, la ventilation des actifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	-	-	0	-
Créances clients et comptes rattachés	2 459	-	-	-
Autres actifs courants*	885	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	-	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	2 295	-
Total	3 344	-	2 295	13

(*) Excluant les stocks, charges constatées d'avance, facturation en avance et paiements d'avance nets.

Au 31 décembre 2022, la ventilation des actifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	-	-	-	13
Créances clients et comptes rattachés	2 603	-	-	-
Autres actifs courants*	732	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	-	18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	3 331	-
Total	3 335	-	3 331	31

(*) Excluant les stocks, charges constatées d'avance, facturation en avance et paiements d'avance nets.

Au 31 décembre 2023, la ventilation des passifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Passifs financiers au coût amorti	Instruments dérivés passifs
Emprunts	-	2 530	-
Instruments dérivés passifs	-	-	0
Instruments financiers non courants	-	-	-0
Fournisseurs et comptes rattachés	-	2 066	-
Autres passifs courants	-	2 276	-
Part à moins d'un an des emprunts	-	2 124	-
Instruments financiers courants	-	-	2
Total	-	8 996	2

Au 31 décembre 2022, la ventilation des passifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Passifs financiers au coût amorti	Instruments dérivés passifs
Emprunts	-	2 450	-
Instruments dérivés passifs	-	-	13
Instruments financiers non courants	-	-	-0
Fournisseurs et comptes rattachés	-	2 187	-
Autres passifs courants	-	2 260	-
Part à moins d'un an des emprunts	-	2 412	-
Instruments financiers courants	-	-	11
Total	-	9 309	24

Note 7 Charge d'impôt

La charge d'impôt inclut les impôts courants et les impôts différés. Un impôt différé est calculé lorsque des différences temporaires apparaissent entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporaires se retourneront. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

En cas de changement de taux d'impôts, actifs et passifs d'impôts différés sont ajustés en contrepartie du compte de résultat sauf si ces changements concernent des éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux déficits fiscaux reportables sont reconnus lorsqu'ils sont considérés comme recouvrables sur leur période de validité, c'est-à-dire lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible pour utiliser les actifs d'impôts différés. Les estimations des bénéfices imposables et des utilisations des déficits fiscaux reportables sont préparées sur la base des prévisions de profits et pertes tels qu'elles ressortent du plan à moyen terme du Groupe.

Des impôts différés sont reconnus sur toutes les différences temporaires taxables des filiales, sociétés mises en équivalence et partenariats, à moins qu'Atos ne soit en mesure de contrôler le retournement de ces différences temporaires et qu'il est probable qu'un tel retournement ne se réalisera pas dans un futur prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'il existe un droit de compenser les montants ainsi comptabilisés.

7.1 – Charge d'impôt

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Charge d'impôts courants	-121	-85
Produit (charge) d'impôts différés	9	39
Charge totale d'impôt	-112	-46

Sur la base des informations disponibles, le Groupe a réalisé une première estimation des impacts potentiels liés à la mise en oeuvre de la réglementation « Pilier 2 » : il ressort de ces travaux que le Groupe a une exposition limitée à ce dispositif dont les impacts devraient être non matériels. Cette estimation devra toutefois être revue à la lumière des cessions envisagées par le Groupe.

7.2. - Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux d'impôt courant en France et le taux effectif d'impôt s'explique de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net avant impôt	-3 332	-970
Taux courant d'imposition en France	25,8%	25,8%
Produit (charge) d'impôt théorique au taux courant en France	861	251
Effet des différences permanentes	-632	-62
Différences sur les taux des pays étrangers	49	-2
Mouvement sur la reconnaissance des actifs d'impôts différés	-339	-284
Paiements fondés sur des actions	-5	-5
Changement de taux sur les impôts différés	0	22
Impôts sans base	-40	34
Retenues à la source	-15	-5
Crédits d'impôt français	9	9
Autres	1	-4
Produit (charge) d'impôt du Groupe	-112	-46
Taux effectif d'impôt	-3,3%	-4,7%

La charge d'impôt en 2023 était de 112 millions d'euros, rapportée à une perte avant impôt de 3 332 millions d'euros. Cette charge a inclus un mouvement net sur les actifs d'impôts différés de -339 millions d'euros, ainsi que des éléments non-récurrents découlant notamment des coûts fiscaux des opérations de séparation et cessions réalisées sur l'exercice. Compte tenu de la perte avant impôt de l'exercice, le taux effectif d'impôt de la période n'est pas pertinent.

7.3 - Taux effectif d'impôt retraité

Après retraitement des éléments inhabituels, le résultat net avant impôt retraité est un profit de 240 millions d'euros, la charge d'impôt retraitée était de 170 millions d'euros et le taux effectif d'impôt retraité est de 70,8%.

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net avant impôt	-3 332	-970
Autres produits et charges opérationnels	-3 573	-1 151
Résultat net sur les instruments financiers liés aux actions Worldline	-	-83
Résultat avant impôt hors éléments inhabituels	240	264
Effet d'impôt sur les éléments inhabituels	59	250
Charge d'impôt du Groupe	-112	-46
Charge totale d'impôt hors éléments inhabituels	-170	-296
Taux effectif d'impôt retraité	70,8%	112,1%

L'effet d'impôt sur les éléments inhabituels n'inclut ni les taxes retenues sur les distributions de dividendes internes ni les coûts fiscaux des opérations de séparation.

7.4 - Impôts différés actifs et passifs

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts différés actifs	206	294
Impôts différés passifs	35	148
Impôts différés nets	171	146

7.5 - Décomposition des actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en millions d'euros)	Déficits fiscaux reportables	Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation		Immobilisations corporelles	Retraites	Autres	Total
		du prix d'acquisition					
31 décembre 2021	158	-161		28	115	-18	122
Résultat de l'exercice	27	52		-7	2	-36	39
Variation du périmètre	29	-7		0	0	3	25
Capitaux propres	-0	-0		-	-38	3	-35
Reclassements	-3	5		-1	10	-11	-1
Actifs destinés à la vente	-	0		-1	-0	-2	-3
Différences de change	5	-6		-3	1	1	-2
31 décembre 2022	216	-116		16	89	-60	146
Résultat de l'exercice	21	7		-6	-48	35	9
Variation du périmètre	-5	13		1	-1	35	44
Capitaux propres	-0	-		0	-36	-1	-37
Reclassements	1	-1		1	-1	10	9
Différences de change	0	3		2	-1	-6	-1
31 décembre 2023	233	-93		14	2	13	171

7.6 - Echancier des déficits fiscaux reportables (bases)

(en millions d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
2023	-	-	-	1	2	3
2024	4	2	6	1	1	2
2025	3	3	6	6	3	9
2026	2	3	5	7	2	9
2027	15	13	27	-	-	-
Déficits fiscaux reportables à cinq ans et plus	134	87	222	128	35	163
Déficits fiscaux reportables ayant une échéance	159	108	267	143	44	186
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	556	5 452	6 008	1 108	5 197	6 305
Total des déficits fiscaux reportables	715	5 560	6 275	1 251	5 241	6 492

En 2023, les pays disposant des déficits fiscaux reportables les plus importants ont été l'Allemagne (2 378 millions d'euros, incluant les parts fédérales et territoriales, contre 2 266 millions d'euros en 2022), la France (2 279 millions d'euros contre 1 966 millions d'euros en 2022), le Royaume-Uni (1 507 millions d'euros contre 1 120 millions d'euros en 2022), les Etats-Unis d'Amérique (365 millions d'euros contre 387 millions d'euros en 2022), les Pays-Bas (182 millions d'euros contre 176 millions d'euros en 2022), la Belgique (113 millions d'euros contre 58 millions d'euros en 2022), le Brésil (95 millions d'euros contre 82 millions d'euros en 2022), la Suisse (81 millions d'euros contre 64 millions d'euros en 2022), l'Espagne (75 millions d'euros contre 90 millions d'euros en 2022) et l'Autriche (69 millions d'euros contre 78 millions d'euros en 2022).

En 2022, 193 millions d'euros de déficits fiscaux reportables correspondaient à l'activité « Unified Communications & Collaboration » dont la cession a été finalisée en septembre 2023 (voir Note 1).

7.7 - Actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Déficits fiscaux reportables	1 338	1 106
Différences temporaires	620	457
Total	1 958	1 563

Note 8 Goodwill et actifs immobilisés

8.1 - Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise (le cas échéant) sur le montant net des actifs identifiables acquis et passifs repris à date d'acquisition. Si, après cette évaluation, le résultat est négatif, l'excédent est immédiatement reconnu en résultat en tant que gain sur une acquisition à des conditions avantageuses. Le montant du goodwill est définitivement établi dans une période de douze mois après la date d'acquisition.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Les UGTs correspondent aux opérations Tech Foundations et Eviden au sein des zones géographiques, généralement les pays, dans lesquelles le Groupe exerce ses activités.

Le goodwill est alloué à une UGT ou à un groupe d'UGTs pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGTs susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises correspondants et représentant le niveau le plus bas auquel la Direction suit le goodwill. Les tests de dépréciation du goodwill sont réalisés au niveau des opérations Tech Foundations et Eviden au sein de chaque Régions (Regional Business Units ou « RBU ») car il s'agit du niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Les changements dans le suivi de gestion interne sont appliqués rétrospectivement et les données comparatives sont retraitées.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable ne serait plus recouvrée. De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- la perte d'un client majeur ;
- l'augmentation significative des taux d'intérêt.

Un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGTs à sa valeur recouvrable à la date de clôture. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés à la date de clôture sur la base du plan à moyen terme du Groupe.

Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est reconnue en « Autres produits et charges opérationnels ». La perte de valeur est reconnue en premier lieu en réduction de la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT et le reliquat, le cas échéant, est alloué aux autres actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

Une dépréciation de goodwill ne peut être reprise ultérieurement.

Lorsqu'une UGT, ou partie d'UGT, est cédée, la part de goodwill correspondant au périmètre cédé est prise en considération dans la valeur comptable de l'actif net cédé et utilisée pour déterminer le résultat de cession. La part de goodwill est déterminée sur la base des valeurs relatives du périmètre cédé et de l'UGT ou groupe d'UGTs.

Suite à la finalisation de la séparation légale sur le second semestre 2023, l'ensemble des actifs et passifs ont été séparés entre Tech Foundations et Eviden dans chaque pays. Les Unités Génératrices de Trésorerie, précédemment définies comme les zones géographiques, généralement les pays, ont ainsi été découpées entre Tech Foundations et Eviden. Par conséquent, le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes est maintenant constitué des opérations Tech Foundations et des opérations Eviden dans chaque pays.

La valeur du goodwill est testée au niveau des opérations Tech Foundations et des opérations Eviden dans chaque Région dans la mesure où il s'agit du niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne.

La composition des UGTs auxquelles du goodwill était rattaché ayant été modifiée par la réorganisation de la structure de reporting du Groupe, le goodwill de chaque Région a été alloué entre les opérations Tech Foundations et les opérations Eviden sur la base des justes valeurs relatives au 31 décembre 2023 tel que décrites ci-dessous.

Dans le cadre des tests de dépréciation, la valeur recouvrable a été déterminée sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de la vente que le Groupe classe en Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 13. Les justes valeurs ont été déterminées sur la base d'une approche multicritère, incluant l'actualisation des flux de trésorerie (DCF) et des multiples boursiers.

Les DCF ont été déterminés à partir du dernier plan à moyen terme pour la période 2024-2027.

Les hypothèses retenues ont été les suivantes :

- la valeur terminale a été calculée au-delà de l'horizon du plan à moyen terme, en utilisant un taux estimé de croissance perpétuelle de 0% pour les Régions de Tech Foundations et entre 2% et 3% pour les Régions d'Eviden, selon la proportion des activités BDS et Digital au sein de la Région ;
- les taux d'actualisation ont été déterminés par Région et par Ligne de métier sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe, puis ajustés pour prendre en compte les taux d'impôt spécifiques et risques spécifiques à chaque zone géographique ; par ailleurs, des primes de risque spécifiques ont été incluses pour refléter les incertitudes actuelles sur la situation du Groupe.

Les taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 sont présentés comme suit :

	Taux d'actualisation 2023		Taux d'actualisation 2022
	Tech Foundations	Eviden	Groupe*
Amériques	29,0%	17,7%	11,8%
Europe du Nord & Asie Pacifique	28,5%	16,8%	13,0%
Europe Centrale	28,5%	15,3%	8,5%
Europe du Sud	28,5%	16,1%	12,3%
Autres	32,0%	18,0%	17,9%

(*) La décomposition des taux d'actualisation entre Tech Foundations et Eviden n'était pas disponible au 31 décembre 2022.

Compte tenu des incertitudes entourant la situation actuelle du Groupe, les tests de perte de valeur ont été réalisés à partir de paramètres, à la fois pour le DCF et les multiples boursiers, incluant d'importantes primes de risque dans les taux d'actualisation et décotes dans les multiples. Les résultats ont également été déterminés en prenant en considération les valeurs estimées des transactions qui avaient été ou sont envisagées, ainsi que les attentes du marché.

Le test reste sensible aux taux d'actualisation, aux taux de croissance à long terme et aux taux de marge opérationnelle.

A titre d'information, une analyse de sensibilité a été conduite sur les valeurs d'entreprise estimées à partir des DCF. Les résultats sur les valeurs d'entreprise déterminées sur la base de l'approche multicritères sont présentés ci-dessous :

Tech Foundations valeur d'entreprise augmentation (diminution)

(en millions d'euros)	Taux d'actualisation		Taux de croissance perpétuelle		Taux de marge opérationnelle	
	+300 points de base	-300 points de base	+50 points de base	-50 points de base	+50 points de base	-50 points de base
	Amériques	-21	27	0	-2	19
Europe du Nord & Asie Pacifique	-24	30	1	-3	26	-26
Europe Centrale	-4	6	0	-1	17	-17
Europe du Sud	-6	8	0	-1	21	-16
Autres	-2	3	0	-0	4	-4

Eviden valeur d'entreprise augmentation (diminution)

(en millions d'euros)	Taux d'actualisation		Taux de croissance perpétuelle		Taux de marge opérationnelle	
	+100 points de base	-100 points de base	+50 points de base	-50 points de base	+50 points de base	-50 points de base
	Amériques	-42	48	16	-15	45
Europe du Nord & Asie Pacifique	-32	37	12	-11	40	-42
Europe Centrale	-23	26	9	-8	50	-51
Europe du Sud	-20	23	8	-8	41	-44
Autres	-1	1	0	-0	2	-2

A la date de clôture, les valeurs nettes comptables du goodwill par Région, pour Tech Foundations et Eviden, sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022
	Tech Foundations	Eviden	Groupe	Groupe*
	Amériques	331	1 227	1 558
Europe du Nord & Asie Pacifique	172	853	1 026	1 480
Europe Centrale	-0	250	250	250
Europe du Sud	-0	0	-0	579
Autres	18	24	42	155
Total	521	2 354	2 875	5 305

(*) La décomposition du goodwill entre Tech Foundations et Eviden n'était pas disponible au 31 décembre 2022.

L'évolution des valeurs nettes comptables du goodwill peut se présenter comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Augmentation	Diminution	Variations de change et autres	31 décembre 2023
Valeur brute	6 956	0	-109	-85	6 763
Pertes de valeur	-1 652	-2 299	51	13	-3 887
Valeur nette	5 305	-2 299	-58	-73	2 875

Sur 2023, le goodwill a diminué de 5 305 millions d'euros à 2 875 millions d'euros en raison des éléments suivants :

- une dépréciation de 2 248 millions d'euros faisant suite aux tests décrits ci-dessus, impactant Tech Foundations pour 328 millions d'euros (183 millions d'euros pour la Région Amériques, 68 millions d'euros pour la Région Europe du Nord & Asie Pacifique et 65 millions d'euros pour la Région Europe du Sud) et Eviden pour 1 920 millions d'euros (970 millions d'euros pour la Région Amériques, 391 millions d'euros pour la Région Europe du Nord & Asie Pacifique et 454 millions d'euros pour la Région Europe du Sud) ;
- une dépréciation de 52 millions d'euros reconnue sur le premier semestre 2023 en application d'IFRS 5 liée principalement au reclassement en actifs destinés à la vente des opérations State Street dont la cession a été finalisée le 3 octobre 2023 (voir Note 1), impactant la Région Amériques ;
- une sortie de goodwill pour 52 millions d'euros liée à la cession d'EcoAct (voir Note 1), impactant la Région Europe du Sud ;
- des effets de change pour 73 millions d'euros provenant principalement de goodwill libellés en dollars américains.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Variations de change et autres	Reclassement en actifs destinés à la vente	31 décembre 2022
Valeur brute	6 761	259	139	-202	6 956
Pertes de valeur	-1 656	-85	10	80	-1 652
Valeur nette	5 105	174	148	-122	5 305

Sur 2022, le goodwill a augmenté de 5 105 millions d'euros à 5 305 millions d'euros, principalement expliqué par :

- 248 millions d'euros reconnus suite à l'acquisition de Cloudeach (comme décrit en Note 1), affectant principalement le goodwill d'Europe du Nord & Asie Pacifique ;
- -122 millions d'euros reclassés en actifs destinés à la vente, incluant 202 millions d'euros au titre des opérations italiennes d'Atos et une dépréciation de -80 millions d'euros sur le goodwill de l'activité « Unified Communications & Collaboration », affectant respectivement les goodwill d'Europe du Sud et d'Europe Centrale ;
- 148 millions d'euros d'effets de change provenant principalement de goodwill libellés en dollars américains.

8.2 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Une immobilisation incorporelle est reconnue lorsqu'il est probable que des bénéfices économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et lorsque les coûts de cette immobilisation peuvent être estimés de manière fiable sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les immobilisations incorporelles sont reconnues à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par le Groupe, de logiciels, de relation clients et de technologies acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ainsi que des solutions informatiques développées en interne.

Afin de déterminer si une immobilisation incorporelle générée en interne satisfait aux critères de reconnaissance d'un actif, le Groupe distingue la phase de recherche et la phase de développement.

Conformément à IAS 38, aucune immobilisation incorporelle résultant de travaux de recherche (ou de la phase de recherche d'un projet interne) ne doit être reconnue. Les dépenses correspondantes sont par conséquent reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses résultant de travaux de développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) peuvent être capitalisées comme immobilisation incorporelle si le Groupe peut démontrer tous les critères suivants :

- la capacité technique à achever l'immobilisation incorporelle en vue de l'utiliser ou la vendre ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources adéquates techniques, financières ou autres pour achever l'immobilisation incorporelle et l'utiliser ou la vendre ; et
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement immobilisés correspondent à des solutions informatiques développées pour l'utilisation propre du Groupe, à des projets d'application dédiés pour des clients spécifiques ou à des solutions technologiques innovantes mises à disposition d'un groupe de clients. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation. Ne sont capitalisés que les coûts de développement directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 15 ans, le scénario moyen étant fixé à 5 ans.

Un actif incorporel lié aux relations clients et carnets de commandes acquis lors d'un regroupement d'entreprises est reconnu comme une « relation clients ». La valeur de cet actif est basée sur certaines hypothèses de renouvellement des contrats sous-jacents et de flux de trésorerie actualisés générés par ceux-ci. Cet actif est amorti sur une durée correspondant à l'estimation de sa durée de vie moyenne.

La valeur d'une technologie acquise découle de la méthode des redevances. Cette méthode repose sur (i) des hypothèses de courbes d'obsolescence de la technologie et (ii) un taux de redevance théorique applicable à des technologies similaires, pour déterminer les flux de trésorerie futurs actualisés attendus de cette technologie sur sa durée de vie résiduelle attendue. Cette technologie est amortie sur une durée correspondant à l'estimation de sa durée de vie moyenne. Une approche basée sur les coûts peut également être utilisée comme une approche alternative pour obtenir une valeur indicative et conforter la première méthode. Cette méthode repose sur l'estimation des coûts qui devraient être engagés pour reproduire un actif nouveau similaire avec une utilité la plus proche possible de l'actif qui fait l'objet de l'évaluation. Au contraire, si la technologie est considérée comme le principal vecteur de développement de l'activité, une méthode des surprofits (« excess earning ») peut aussi être utilisée.

Les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont reconnus en marge opérationnelle linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les amortissements sur les relations clients, brevets, technologies et marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont reconnus en Autres charges opérationnelles linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général n'excède pas 19 ans.

Dépréciation des immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Des tests de dépréciation sont réalisés sur les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité finie dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les dépréciations sur les immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement en cas de changements dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'immobilisation et si ce montant redevient à nouveau supérieur à la valeur nette comptable. La valeur de l'immobilisation après reprise des dépréciations est plafonnée à la valeur nette comptable, nette des amortissements, comme si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée par le passé.

(en millions d'euros)	Relations clients	Marques, logiciels et licences	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
31 décembre 2022	1 372	594	292	2 257
Acquisitions	-0	43	0	44
Capitalisation des frais de développement	-	-	42	42
Cessions	-138	-125	-56	-319
Différences de change et autres	-27	-6	-15	-48
31 décembre 2023	1 207	506	262	1 976
Amortissements cumulés				
31 décembre 2022	-907	-233	-199	-1 339
Dotations	-5	-11	-17	-33
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-69	-31	-8	-108
Amortissements des frais de développement capitalisés	-	-	-26	-26
Cessions	78	106	37	221
Pertes de valeur	-3	-193	-	-196
Différences de change et autres	25	7	1	33
31 décembre 2023	-880	-355	-213	-1 448
Valeur nette				
31 décembre 2022	465	361	92	919
31 décembre 2023	328	151	50	529

En 2023, la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition s'est élevée à 108 millions d'euros contre 140 millions d'euros en 2022.

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition de 108 millions d'euros était principalement liée aux relations clients des acquisitions Syntel et Bull.

Une dépréciation de 196 millions d'euros a été reconnue en 2023 principalement au titre d'actifs reconnus dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition et de certaines licences de logiciel.

La valeur brute comptable des relations clients présentées ci-dessus s'est élevée à 1 207 millions d'euros au 31 décembre 2023 et incluait principalement :

- 470 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Syntel en 2018 ;
- 341 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Siemens IT Solutions and Services en 2011 ;
- 157 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Xerox ITO en 2015 ;
- 90 millions d'euros relatifs à l'acquisition d'Anthelio en 2016 ;
- 38 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Maven Wave en 2020.

(en millions d'euros)	Relations clients	Marques, logiciels et licences	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
31 décembre 2021	1 312	613	333	2 258
Acquisitions	-	44	5	49
Regroupement d'entreprises	-	2	0	2
Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	15	1	10	26
Capitalisation des frais de développement	-	-	46	46
Cessions	-12	-85	-41	-139
Différences de change et autres	62	21	-46	38
Reclassement en actifs destinés à la vente	-5	-2	-16	-23
31 décembre 2022	1 372	594	292	2 257
Amortissements cumulés				
31 décembre 2021	-758	-238	-173	-1 169
Dotations	-2	-37	-29	-68
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-97	-33	-10	-140
Amortissements des frais de développement capitalisés	-	-	-28	-28
Cessions	12	83	39	134
Pertes de valeur	-33	-	-35	-68
Différences de change et autres	-35	-9	35	-8
Reclassement en actifs destinés à la vente	6	1	2	9
31 décembre 2022	-907	-233	-199	-1 339
Valeur nette				
31 décembre 2021	553	375	160	1 089
31 décembre 2022	465	361	92	919

8.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur les durées d'utilité attendues suivantes :

- constructions 20 ans ;
- agencements et installations 5 à 10 ans ;
- matériel informatique 3 à 5 ans ;
- matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans.

Tout gain ou perte sur cession d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en résultat.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Des tests de dépréciation sont réalisés sur les immobilisations corporelles en cas d'une indication de perte de valeur. Les dépréciations sur les immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement en cas de changements dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'immobilisation et si ce montant redevient à nouveau supérieur à la valeur nette comptable. La valeur de l'immobilisation après reprise des dépréciations est plafonnée à la valeur nette comptable, nette des amortissements, comme si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée par le passé.

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute				
31 décembre 2022	309	202	62	573
Acquisitions	14	84	13	110
Cessions	-14	-11	-5	-30
Différences de change et autres	9	-11	-14	-16
31 décembre 2023	318	264	56	638
Amortissements cumulés				
31 décembre 2022	-180	30	-10	-160
Amortissements de l'exercice	-20	-114	-7	-141
Cessions	1	7	1	9
Différences de change et autres	1	6	1	8
31 décembre 2023	-198	-71	-14	-284
Valeur nette				
31 décembre 2022	129	233	52	414
31 décembre 2023	120	193	42	355

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute				
31 décembre 2021	288	83	70	442
Acquisitions	16	136	19	170
Regroupement d'entreprises	1	2	0	3
Cessions	-6	-24	-7	-36
Différences de change et autres	8	63	-20	52
Reclassement en actifs destinés à la vente	1	-58	0	-57
31 décembre 2022	309	202	62	573
Amortissements cumulés				
31 décembre 2021	-151	127	3	-20
Amortissements de l'exercice	-23	-115	-9	-147
Cessions	0	14	1	16
Différences de change et autres	-5	-49	-6	-60
Reclassement en actifs destinés à la vente	-1	53	0	52
31 décembre 2022	-180	30	-10	-160
Valeur nette				
31 décembre 2021	138	211	73	421
31 décembre 2022	129	233	52	414

Les immobilisations corporelles du Groupe incluent principalement du matériel informatique utilisé dans les data centers. La politique d'Atos est de louer ses locaux. Par conséquent, le poste « Terrains et constructions » est essentiellement composé des infrastructures techniques des data centers du Groupe.

Note 9 Contrats de location

Existence d'un contrat de location

Lors de la mise en place d'un contrat, le Groupe estime si le contrat est, ou contient, un contrat de location. Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère au locataire le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée en échange d'une contrepartie. Une dette de location et un droit d'utilisation sont reconnus à la date de commencement du contrat de location.

Le Groupe ne reconnaît pas au bilan les contrats de location de courte durée (moins de douze mois) et les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur sauf quand ces derniers font l'objet d'une sous-location aux clients finaux. Les loyers de ces contrats de location sont reconnus immédiatement en résultat et les engagements futurs de paiement de loyer sont présentés en engagements hors-bilan.

Dette de location

La dette de location est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers non encore payés à la date de commencement du contrat de location, en utilisant des taux d'emprunt marginaux dans la mesure où les taux implicites ne sont pas aisément disponibles. Ces taux sont déterminés pour les devises du Groupe par zone géographique et par maturité. Les taux d'emprunt marginaux sont calculés en prenant pour chaque monnaie un indice de référence de marché, augmenté d'une marge correspondant au coût de financement qui serait appliqué par un prêteur à chaque filiale du Groupe Atos.

La dette de location est augmentée ultérieurement de la charge d'intérêt sur la dette de location et diminuée des paiements de loyer. Elle est réévaluée en cas de modification des paiements futurs de loyers liés à un changement d'indice ou de taux, de changement d'estimation du paiement attendu sur la valeur résiduelle garantie ou, de changement d'estimation de la probabilité d'exercice d'une option de renouvellement ou d'une option de résiliation anticipée, à l'initiative du Groupe.

Droit d'utilisation

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de la dette de location ajusté de tout paiement de loyers effectué avant ou à la date de commencement et des coûts initiaux directs encourus, déduction faite de tout avantage incitatif à la location reçu.

Immobilier

Le Groupe loue la plupart de ses bureaux et sites stratégiques de production tels que les data centers. Les termes et conditions de ces contrats de location peuvent être très hétérogènes selon la nature des sites loués et les réglementations locales. Ces contrats ont des durées allant de 2 à 20 ans.

Le Groupe exerce son jugement pour déterminer la durée de location de certains contrats de location immobilière dans lesquels il est locataire et qui incluent des options de renouvellement ou de résiliation anticipée, analysant si ces sites, principalement des bureaux et des data centers, sont stratégiques ou non. Dans la plupart des cas, le Groupe retient la date la plus proche à laquelle il peut sortir de son engagement de location sans encourir de pénalité significative.

Matériel informatique et véhicules

Le Groupe loue du matériel informatique pour son propre usage ou pour délivrer des services à ses clients finaux (ordinateurs, serveurs). Ces contrats de location ont des durées allant de 3 à 5 ans.

Impôts différés

Des impacts d'impôts différés sont comptabilisés sur les écritures IFRS 16, utilisant les taux d'impôt applicables localement.

Droits d'utilisation

(en millions d'euros)	Immobilier	Matériel informatique	Véhicules et autres	Total
Valeur brute				
31 décembre 2022	1 235	524	65	1 824
Acquisitions	75	117	11	203
Diminutions	-230	-161	-33	-424
Différences de change et autres	7	-16	6	-2
31 décembre 2023	1 087	464	49	1 600
Amortissements cumulés				
31 décembre 2022	-597	-294	-41	-932
Amortissements de l'exercice	-154	-149	-17	-320
Diminutions	214	138	31	382
Différences de change et autres	1	6	-0	6
Pertes de valeur	-50	-	-	-50
31 décembre 2023	-585	-301	-27	-913
Valeur nette				
31 décembre 2022	638	229	24	892
31 décembre 2023	501	164	22	687

Une dépréciation de 50 millions d'euros a été reconnue en 2023 en lien avec des data centers dans les Régions Europe du Nord & Asie Pacifique et Europe du Sud.

(en millions d'euros)	Immobilier	Matériel informatique	Véhicules et autres	Total
Valeur brute				
31 décembre 2021	1 241	522	86	1 849
Acquisitions	223	285	20	528
Impact regroupement d'entreprises	0	-	-	0
Diminutions	-216	-300	-27	-543
Différences de change et autres	8	18	-7	19
Reclassement en actifs destinés à la vente	-22	-1	-7	-30
31 décembre 2022	1 235	524	65	1 824
Amortissements cumulés				
31 décembre 2021	-472	-258	-48	-777
Amortissements de l'exercice	-185	-167	-21	-372
Diminutions	76	139	25	240
Différences de change et autres	-5	-10	0	-15
Pertes de valeur	-17	-	-	-17
Reclassement en actifs destinés à la vente	6	0	3	10
31 décembre 2022	-597	-294	-41	-932
Valeur nette				
31 décembre 2021	770	264	38	1 072
31 décembre 2022	638	229	24	892

Dettes de location

(en millions d'euros)	31 décembre 2023
Echéance inférieure ou égale à un an	234
Echéance d'un à deux ans	168
Echéance de deux à trois ans	130
Echéance de trois à quatre ans	97
Echéance de quatre à cinq ans	65
Echéance à plus de cinq ans	128
Total	822

Ces montants représentent les décaissements futurs actualisés.

Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations sur lesquelles la société mère a directement ou indirectement une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode consiste à reconnaître dans le compte de résultat consolidé du Groupe, en « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence », la quote-part du Groupe dans le résultat de l'exercice de la participation.

La quote-part du Groupe dans l'actif net de la participation est comptabilisée sur la ligne « Participations dans les entreprises mises en équivalence » dans l'état de la situation financière consolidée. Le goodwill reconnu lors de l'acquisition d'entreprises mises en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Le Groupe présente les plus ou moins-value de cessions de titres mis en équivalence en Autres produits et charges opérationnels.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Cessions	Résultats nets	Variations de change et autres	31 décembre 2023
Divers	8	-	5	-1	11
TOTAL	8	-	5	-1	11

Note 11 Engagements de retraite et autres avantages à long terme

Les régimes d'avantages sociaux octroyés par le Groupe comportent des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies. Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte de résultat sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice au cours duquel les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue sur la base d'une méthode actuarielle unique dite des « unités de crédit projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des avantages futurs à verser aux bénéficiaires sur la base d'hypothèses actuarielles (évolution des salaires, âge de départ à la retraite, probabilité de paiement, taux de rotation et table de mortalité). Ces versements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en appliquant un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées de haute qualité de maturité équivalente à celle du Groupe.

Les hypothèses actuarielles sont périodiquement mises à jour, en liaison avec les actuaires externes utilisés par le Groupe.

Les actifs de régime généralement constitués au sein d'entités légales séparées sont évalués à leur juste valeur, mesurée en date de clôture.

La valeur des actifs de régime est déterminée sur la base d'évaluations externes fournies par les dépositaires et gestionnaires des fonds de retraites et sujettes à d'autres vérifications complémentaires lorsque le Groupe le juge nécessaire.

D'un exercice à l'autre, les différences calculées pour chacun des régimes de retraite entre les montants projetés et les montants réels des obligations et des actifs dédiés constituent les écarts actuariels. Ces écarts peuvent provenir soit de changements d'hypothèses actuarielles, soit d'écarts dits d'expérience dus à la non-réalisation, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts actuariels générés sur la période, en lien avec les avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des régimes d'avantages sociaux est reconnu dans le résultat opérationnel du Groupe, à l'exception de charges d'intérêt sur les engagements, nets des rendements attendus des actifs de régime, qui sont reconnus en Autres produits et charges financiers.

Le montant net reconnu dans la situation financière du Groupe au titre des engagements de retraite a été de 698 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 579 millions d'euros au 31 décembre 2022. Le montant reconnu au titre des autres avantages à long terme s'est élevé à 40 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 32 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les montants reconnus au bilan ont été constitués de :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Charges payées d'avance	3	28
Charges à payer – engagements de retraite [a]	-700	-607
Total engagements de retraites	-698	-579
Charges à payer – autres régimes à long terme [b]	-40	-32
Provisions pour retraites et assimilées [a] + [b]	-741	-639

Engagements de retraite

Les engagements du Groupe se situent principalement au Royaume-Uni (58% des engagements totaux du Groupe), en Allemagne (25%), en Suisse (7%) et en France (5%).

Caractéristiques des principaux plans et des risques associés

Au Royaume-Uni, ces engagements proviennent d'anciens plans à prestations définies, qui ont été pour la plupart fermés à l'acquisition de nouveaux droits ou aux nouveaux entrants. Ils résultent de régimes basés sur le salaire de fin de carrière et soumis aux exigences de solvabilité prévalant au Royaume-Uni, c'est-à-dire déterminées par un actuaire indépendant sur la base d'un taux d'actualisation reflétant le rendement attendu sur les actifs de régimes. Les périodes de comblement de déficit sont décidées entre les administrateurs indépendants des fonds de pension et les sociétés contributrices et peuvent aller jusqu'à 20 ans lorsque des sûretés adéquates sont mises en place par les sociétés contributrices. La plupart des plans sont désormais gouvernés par un unique administrateur indépendant professionnel.

L'allocation d'actifs des différents plans au Royaume-Uni est composée à 87% d'obligations et à 13% d'actions et autres actifs et peut varier d'un plan à l'autre selon son profil particulier. L'exposition au risque de taux et d'inflation est gérée prudemment au travers des investissements en obligations d'Etat britanniques, ainsi que de swaps de taux et d'inflation entièrement collatéralisés. Les obligations privées constituent une part significative du portefeuille obligataire et les investissements en actions présentent une bonne diversification géographique.

Ces régimes n'exposent pas le Groupe à des risques particuliers au-delà des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies, qui incluent notamment les risques d'augmentation de l'inflation, de la longévité, ou encore la baisse des taux d'actualisation ou des rendements financiers.

En Allemagne, la majorité des engagements provient de droits transférés au Groupe dans le cadre de l'acquisition de SIS en 2011. Ils couvrent plusieurs entités allemandes et sont soumis aux obligations locales, qui n'imposent pas de niveau de financement et exigent la souscription d'une assurance mutualisée en cas de faillite (PSV). Ces plans font cependant l'objet d'un préfinancement sous la forme d'un accord de fiducie (CTA) gouverné par un prestataire professionnel externe. La stratégie d'investissement est déterminée par un comité d'investissement désigné par l'employeur. L'allocation d'actifs

afférente aux principaux régimes est composée d'obligations pour 68%, d'actifs de rendement et autres actifs pour 14% et d'immobilier pour 18%. L'allocation d'actifs relative aux autres régimes est plus en ligne avec sa faible sensibilité aux risques de taux et repose principalement sur des obligations privées de haute qualité, et dans une moindre mesure des fonds diversifiés et des obligations européennes à haut rendement.

En Suisse, les engagements proviennent de régimes historiques à prestations définies, excédant le montant minimal de la pension obligatoire prévue par la loi suisse (LPP). Les cotisations sont versées à la fois par les employés et par l'employeur et sont calculées en pourcentage du salaire couvert. Le taux de cotisation dépend de l'âge du salarié. Au moment de la retraite, le capital d'épargne individuel des employés est converti en pension selon le taux de conversion défini par le règlement du fonds de pension. La pension est versée sous forme de rente viagère avec la possibilité d'en percevoir une partie en capital. En cas d'invalidité, le régime de retraite verse une pension d'invalidité jusqu'à l'âge normal de la retraite.

Atos reconnaît l'ensemble des gains et pertes actuarielles, ainsi que les effets des limitations d'actifs générés dans la période en « Autres éléments du résultat global ».

Evénements de 2023

Depuis la fin de l'année dernière, l'inflation à court terme au Royaume-Uni a nettement dépassé les hypothèses à long terme (l'indice des prix de détail « RPI » sur 12 mois jusqu'en septembre 2023 était de 8,9 % et l'indice des prix à la consommation « CPI » sur 12 mois jusqu'en septembre 2023 était de 6,7 %), ce qui s'est traduit par une perte d'expérience dans les engagements au titre des prestations définies, comptabilisée dans les « Autres éléments du résultat global ».

Cet ajustement concerne principalement les passifs différés qui sont indexés sur l'indice des prix à la consommation dans la limite d'un plafond de 2,5% ou 5% par an pendant toute la durée du différé jusqu'à la retraite. L'impact sur les engagements des retraités est plus limité en raison des plafonds annuels applicables aux indexations annuelles.

L'évaluation des engagements au 31 décembre 2023 intègre par anticipation les indexations attendues pour 2024 sur la base des chiffres d'inflation connus en septembre 2023. Ceci a entraîné la comptabilisation d'une perte d'expérience supplémentaire dans les « Autres éléments du résultat global ». Au total, la perte d'expérience due à l'inflation élevée court terme au Royaume-Uni, comptabilisée dans les « Autres éléments du résultat global », s'élève à 63 millions d'euros.

En France, la réforme des retraites n'a pas eu d'impact matériel sur les engagements à prestations définies dans la mesure où les âges de départ à la retraite utilisés dans les évaluations en 2022 étaient déjà égaux ou supérieurs au nouvel âge légal de départ à la retraite tel que modifié par la réforme.

Evénements de 2022

Au Royaume-Uni, 230 salariés ont été réadmis au sein du régime de retraite du secteur public, en date du 1^{er} septembre 2022, pour la constitution de leurs droits futurs. Les droits constitués jusqu'au 31 août 2022 sont restés dans le régime de retraite d'Atos, mais les salariés se verront proposer, ultérieurement une possibilité de transférer ces droits passés dans le régime de retraite du secteur public. Ainsi, l'acquisition de nouveaux droits à compter du 1^{er} septembre 2022 n'a pas impacté les engagements de retraite afférents à ces salariés mais a généré une réduction des charges de retraite pour les quatre derniers mois de l'année. Par ailleurs, un transfert d'engagement pour six anciens salariés a également été réalisé et a résulté en une diminution des charges sur une partie de l'année. Au global, la réduction des charges liée à ces événements s'est élevée à 3 millions d'euros, comptabilisés pour moitié en marge opérationnelle et pour moitié en résultat financier.

En France, la Fédération Syntec a signé avec les principales organisations syndicales, un avenant dit de « modernisation de la convention collective » de la branche des Bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils. Cet avenant clarifie, entre autres, les éléments de rémunération à prendre en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière. Cette clarification a induit une augmentation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite (coût des services passés) de 6 millions d'euros comptabilisés en « Autres charges opérationnelles ».

Décomposition de la charge périodique

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	33	47
Coût des services passés, modifications de régimes	-3	4
Coûts administratifs	2	2
Charge opérationnelle	32	53
Coût de l'actualisation	145	99
Revenus d'intérêt	-114	-83
Charge financière nette	31	16
Charge nette périodique totale	62	68

La diminution de la charge nette périodique totale s'explique principalement par les composantes non-récurrentes (impact des événements 2022). Au total, les composantes régulières de la charge nette totale restent globalement stables avec une baisse du coût des services 2023 à peu près compensée par une hausse de la charge financière, suite à la forte augmentation des taux d'actualisation au 31 décembre 2022.

Variation des engagements au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 1^{er} janvier	3 011	4 263
Effets de change	33	-56
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	33	47
Coût de l'actualisation	145	99
Coût des services passés, modifications de régimes	-3	4
Regroupement d'entreprises (cessions)	29	6
Cotisations versées par les employés	6	6
Prestations payées	-197	-204
(Gains) pertes actuariels – changements d'hypothèses financières	83	-1 432
(Gains) pertes actuariels – changements d'hypothèses démographiques	-34	-10
(Gains) pertes actuariels – effets d'expérience	81	115
Reclassement en passifs liés à des actifs destinés à la vente	-	174
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	3 187	3 011

La duration moyenne pondérée de l'obligation est d'environ 12 ans.

Variation de la juste valeur des actifs de régime

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Juste valeur des actifs de régime au 1^{er} janvier	2 440	3 616
Effets de change	35	-58
Rendement financier réel des actifs de régime	130	-1 081
Cotisations employeur	22	19
Prestations payées par les fonds externes	-155	-165
Regroupement d'entreprises (cessions)	28	6
Cotisations versées par les employés	6	6
Coûts administratifs	-8	-9
Reclassement en passifs liés à des actifs destinés à la vente	-	106
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	2 498	2 440

Rapprochement avec les états financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Position financière nette	-689	-571
Plafonnement des actifs comptabilisé en autres éléments du résultat global	-9	-8
Charges (à payer) payées d'avance	-698	-579

Variation du montant reconnu dans les états financiers (tous plans)

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Montant reconnu à l'ouverture	-579	-647
Charge nette périodique	-62	-68
Prestations payées par l'employeur	42	39
Cotisations versées par l'employeur	22	19
Regroupement d'entreprises (cessions)	-2	0
Plafonnement des actifs comptabilisé en autres éléments du résultat global	1	-8
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	-121	157
Autres (effets de change)	2	-1
Reclassement en passifs liés à des actifs destinés à la vente	-	-69
Montant reconnu à la clôture	-698	-579

L'évolution sur 2023 des principaux plans par pays a été la suivante :

(en millions d'euros)	Régimes au Royaume-Uni	Régimes en Allemagne	Autres régimes
Montant reconnu à l'ouverture	21	-334	-266
Charge nette périodique	-8	-19	-36
Prestations et cotisations payées par l'employeur	11	13	41
Regroupement d'entreprises (cessions)	-	-1	-1
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	-61	-52	-9
Autres (effets de change et reclassements)	-	-	2
Montant reconnu à la clôture	-37	-392	-268

(en millions d'euros)	Régimes au Royaume-Uni	Régimes en Allemagne	Autres régimes
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	-1 841	-784	-563
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	1 804	391	303
Plafonnement des actifs au 31 décembre	-	-	-9
Montant reconnu à la clôture	-37	-392	-268

Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués par des actuaires indépendants, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement. Les hypothèses retenues ont été les suivantes :

	Royaume-Uni		Zone euro		Suisse		Etats-Unis d'Amérique	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Taux d'actualisation	4,70%	4,85%	3,3%~3,5%	3,8% ~ 4,0%	1,50%	2,25%	4,80%	5,00%
Augmentation salariale	2,8%	2,9%	2,5%~2,95%	2,5% ~ 2,95%	2,25%	2,25%	na	na
Hypothèse d'inflation	RPI : 3,15% CPI : 2,45%	RPI : 3,20% CPI : 2,55%	2,2%	2,2%	na	na	na	na

L'hypothèse d'inflation est utilisée pour déterminer l'impact de l'indexation des retraites en cours de paiement ou des augmentations de salaires selon les règles propres à chaque plan.

Au 31 décembre 2023, la sensibilité des engagements de retraites des principaux régimes aux hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation est la suivante :

	Taux d'actualisation +25 pts	Taux d'inflation +25 pts
Principaux plans de retraite au Royaume-Uni	-3,1%	+2,1%
Principaux plans de retraite en Allemagne	-3,1%	+0,5%

Ces analyses de sensibilité sont basées sur des calculs effectués par des actuaires indépendants et n'incluent pas les effets croisés de chacune des hypothèses, mais incluent les effets que les hypothèses d'inflation ont sur les hypothèses d'augmentation des salaires au Royaume-Uni.

Actifs de régime

Les actifs de régime ont été investis comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actions	14%	13%
Obligations/swaps de taux	72%	68%
Immobilier	8%	13%
Liquidités et assimilés	2%	2%
Autres	4%	4%

Parmi ces actifs, 88% sont valorisés sur la base de valeurs de marché, 10% d'actifs composés d'immobilier, d'actions non cotées ou de participations dans des projets d'infrastructures sont valorisés par les gestionnaires externes, et 2% des actifs correspondent à la valeur de polices d'assurance.

Une part significative du portefeuille obligataire et des swaps de taux concourent au programme de couverture mis en œuvre par les fonds de pension britanniques d'Atos, qui vise à couvrir une part importante des obligations de financement. Aucun régime n'est couvert contre le risque de longévité.

Les titres Atos ou les actifs utilisés par le Groupe ne sont pas significatifs.

Charges payées d'avance dans les états consolidés de la situation financière

L'actif net de 3 millions d'euros est justifié par la capacité du Groupe à en obtenir le remboursement, conformément à l'interprétation IFRIC 14.

Impact net des engagements de retraites sur le compte de résultat consolidé

L'impact net des régimes à prestations définies sur le compte de résultat consolidé peut être résumé comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Marge opérationnelle	-30	-49
Autres produits et charges opérationnels	-2	-4
Résultat financier	-31	-16
Impact total sur le compte de résultat	-62	-68

Autres régimes à long terme

Le passif net relatif aux autres régimes à long terme était de 32 millions d'euros au 31 décembre 2022. Il a augmenté à 40 millions d'euros au 31 décembre 2023 compte tenu de charges comptabilisées au compte de résultat (24 millions d'euros) nettes de prestations payées (16 millions d'euros).

Note 12 Provisions

Les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs attendus nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite, résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources porteuse d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant peut être estimé de manière fiable.

Lorsque les coûts inévitables pour remplir les obligations au titre d'un contrat avec un client ou un fournisseur dépassent les avantages économiques attendus de ce contrat, l'obligation actuelle au titre du contrat est reconnue et évaluée comme une provision classée en engagements sur projets. Les coûts inévitables dans le cadre d'un contrat reflètent le coût minimum net de sortie du contrat, qui est le plus faible entre le coût de son exécution et toute indemnité ou pénalité résultant de son inexécution. Les coûts d'exécution d'un contrat comprennent les coûts directement liés au contrat, à la fois les coûts incrémentaux et une allocation des autres coûts directs.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Autres*	31 décembre 2023	Courantes	Non courantes
Réorganisation	116	201	-208	-2	2	0	110	108	2
Rationalisation	7	4	-1	-0	-	0	11	3	8
Engagements sur projets	563	117	-235	-68	11	2	390	133	258
Risques et litiges	55	39	-7	-34	3	-7	50	36	15
Total provisions	741	362	-450	-104	16	-5	562	280	282

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises et des reclassements.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021		Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Autres*	Reclassement en passifs liés à des actifs destinés à la vente	31 décembre 2022		Non courantes
	2021	Dotations						Courantes	Courantes	
Réorganisation	169	93	-86	-63	-	-1	3	116	75	41
Rationalisation	7	1	-1	-1	0	0	-0	7	1	6
Engagements sur projets	584	173	-94	-57	-	-16	-27	563	141	422
Risques et litiges	34	18	-5	-15	11	5	6	55	29	26
Total provisions	794	286	-186	-136	11	-12	-17	741	245	496

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises et des reclassements.

Réorganisation

Les dotations ont inclus principalement l'extension du plan de restructuration en Allemagne lancé en décembre 2022 tandis que les reprises utilisées ont correspondu à la fois à l'extension et au plan initial de 2022, qui ont été finalisés sur 2023.

Engagements sur projets

Les dotations ont correspondu aux réestimations sur des contrats déficitaires, principalement en Europe du Nord, tandis que les reprises utilisées ont correspondu en grande partie aux coûts encourus sur des contrats onéreux clients et fournisseurs pour lesquels une provision avait été constituée fin 2021.

Les reprises non utilisées ont reflété les effets favorables d'un accord avec un client en Allemagne et la réestimation d'un contrat onéreux fournisseur.

Risques et litiges

Les provisions pour risques et litiges se composaient d'un certain nombre de litiges à long terme, tels que des risques fiscaux non liés à l'impôt sur les sociétés et des litiges sociaux, des garanties données sur des cessions et d'autres litiges avec des clients et des fournisseurs, notamment en Amérique du Sud. Les 34 millions d'euros de reprises non utilisées ont inclus en particulier 8 millions d'euros sur le dénouement favorable d'un litige fiscal au Brésil.

Les dotations ont concerné des provisions pour les frais juridiques d'importants litiges, ainsi qu'une provision de 2 millions d'euros liée aux conséquences possibles des arrêts rendus par la Cour de cassation le 13 septembre 2023 confirmant l'acquisition de congés payés pendant tout arrêt de travail pour maladie, sans plafonnement.

Note 13 Juste valeur et caractéristiques des instruments financiers

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant qu'actifs et passifs financiers. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier, sauf s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture, auquel cas :

- pour la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverture d'un instrument est reconnue au bilan à sa juste valeur. Toute variation de juste valeur est enregistrée dans le compte de résultat, où elle est compensée simultanément par les variations de juste valeur des éléments couverts désignés, sauf en ce qui concerne l'inefficacité ;
- pour la couverture de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres en tant qu'« Autres éléments du résultat global ». La variation de valeur de la partie inefficace est comptabilisée dans les « Autres produits et charges financiers ». Les montants différés en capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat au même moment que les éléments couverts.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie provenant des variations des cours de change sur les achats et ventes en devises étrangères. Le Groupe désigne seulement l'élément « prix » au comptant du contrat de change à terme en tant qu'instrument de couverture dans les relations de couverture de flux de

trésorerie pour les transactions hautement probables. Sous IFRS 9, le Groupe a choisi de comptabiliser les éléments de report/déport séparément en « coûts de couverture ». Par conséquent, les variations de report/déport sont comptabilisées en Autres éléments du résultat global et accumulées en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisées ultérieurement en résultat, comme les gains et pertes accumulés dans la réserve de couverture des flux de trésorerie comme faisant partie de la transaction couverte.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change à terme	13	-2	18	-11
Taux d'intérêt à terme sur contrats	-	-0	-	-
Analysés comme :				
• Non courant	-	0	-	-
• Courant	13	-2	18	-11

La juste valeur des instruments financiers est fournie par des contreparties indépendantes.

Concomitamment à la cession de sa participation résiduelle dans Worldline, Atos a conclu une transaction sur produit dérivé afin de couvrir son exposition résiduelle au prix des actions Worldline en lien avec l'obligation échangeable due en 2024 et émise en 2019 (voir Note 6.4).

La prime payée sur la transaction sur produit dérivé a été reconnue au bilan en tant que dérivé actif et a ensuite été réévaluée conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat.

Dans les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2023, la valeur du dérivé actif était de 0,1 million d'euros et compensait la valeur du dérivé passif correspondant à la composante dérivé incorporé de l'obligation échangeable en actions Worldline. Ces instruments sont reportés en dérivés courant dans les états consolidés de la situation financière.

Risque de taux d'intérêt

Les prêts bancaires et programmes de titres de créances négociables mis en place à taux variables se sont élevés à 1 930 millions d'euros en 2022 et 2 080 millions d'euros en 2023, exposant le Groupe au risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêt.

Le Groupe peut diminuer son exposition au risque de taux d'intérêt en recourant à des swaps de taux auprès d'établissements financiers pour changer le taux variable d'une partie de son endettement financier en taux fixe.

Exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'exposition du Groupe au risque de taux. L'exposition au taux variable après gestion du risque est d'environ 220 millions d'euros au 31 décembre 2023. Une diminution de 1,0% du taux de référence à court terme en Euro réduirait les produits d'intérêts financiers de 2,2 millions d'euros en théorie, en supposant que la structure (trésorerie/endettement à taux variable/couvertures) reste stable sur toute l'année.

(en millions d'euros)	Exposition au risque		Total
	Inférieure à un an	Supérieure à un an	
Prêts bancaires et titres de créances négociables	-1 500	-580	-2 080
Autres	-124	-	-124
Total des passifs	-1 624	-580	-2 204
Disponibilités et équivalents de trésorerie	2 295	-	2 295
Découverts	0	-	0
Total trésorerie et équivalents de trésorerie net*	2 295	-	2 295
Actifs (passifs) financiers à court terme	128	-	128
Position nette avant gestion du risque	800	-580	220
Instruments de couverture	-	-	-
Position nette après gestion du risque	800	-580	220
Emissions obligataires	-	-1 900	-1 900
Obligation échangeable en actions	-500	-	-500
NEU MTN à taux fixe	-	-50	-50
Trésorerie (dette) totale nette après gestion du risque	300	-2 530	-2 230

(*) Dépôts à vue (certificats de dépôts), fonds monétaires et découverts

Risque de liquidité

Le 29 juillet 2022, une nouvelle structure de financement a été mise en place pour soutenir le plan de transformation, comme suit :

- un prêt à terme de 1,5 milliard d'euros (« Prêt à terme A ») avec une durée initiale de 18 mois et deux options d'extension de 6 mois chacune. La première extension a pris effet le 29 janvier 2024 ;
- un prêt-relais de 0,3 milliard d'euros (« Prêt à terme B ») avec une durée initiale de 12 mois et une option d'extension de 6 mois. Son objectif est de préfinancer les cessions d'actifs. Le prêt-relais a été intégralement remboursé sur 2023 ;
- le montant de la facilité de crédit renouvelable existante (signée en 2018 avec une maturité étendue à novembre 2025) a été réduit de 2,4 milliards d'euros à 0,9 milliard d'euros. Au 31 décembre 2023, 580 millions d'euros ont été tirés. Les 320 millions d'euros restants ont été tirés en janvier 2024.

Au 31 décembre 2023, le calcul du ratio bancaire applicable à la facilité de crédit renouvelable et au Prêt à terme A présenté ci-dessous est ajusté des impacts IFRS 16 pour un montant de 358 millions d'euros.

Nature des ratios bancaires	Obligations bancaires	Exercice 2023	Exercice 2022
Effet de levier (endettement net/EBO)*	Ne doit pas être supérieur à 3,75	3,34	2,36

(*) EBO : Excédent Brut Opérationnel : marge opérationnelle retraitée des éléments non cash

Le 4 novembre 2021, Atos a annoncé avoir placé sa première obligation liée au développement durable pour un montant de 800 millions d'euros avec une maturité de 8 ans et un coupon de 1,0%.

Le coupon des trois dernières années restera inchangé si Atos atteint l'objectif de performance durable (« Sustainability Performance Target » - SPT) suivant : réduction en 2025 de ses émissions de gaz à effet de serre (CO₂, Scopes 1, 2 et 3) de 50% par rapport à 2019. Si le SPT n'était pas atteint, le coupon des trois dernières années serait majoré de 0,175%. Les produits de l'émission obligataire ont été utilisés pour les besoins généraux du Groupe.

L'agence de notation Standard and Poor's a attribué la note de BBB-, suite à la notation d'Atos à la date d'émission de l'obligation. Le 13 juillet 2022, S&P a abaissé la note d'Atos à BB / « Outlook Negative ». Le 28 novembre 2023, Standard and Poor's a modifié la note d'Atos de BB à BB- conservant un « CreditWatch Negative ». Le 19 janvier 2024, Standard and Poor's a modifié la note d'Atos de BB- à B- plaçant Atos en « CreditWatch Developing ». Enfin le 9 février 2024, la note d'Atos a été abaissée de B- à CCC avec « Outlook Negative ».

En novembre 2019, Atos a émis une obligation échangeable en actions Worldline (« OEB ») à coupon zéro de 500 millions d'euros avec une maturité de 5 ans et une prime d'échange de 35%.

Le 5 novembre 2018, Atos a annoncé le placement d'une émission obligataire de 1,8 milliard d'euros. Cette émission obligataire se décomposait en trois tranches :

- 700 millions d'euros avec une maturité à 3,5 ans et un coupon de 0,75 % (remboursés totalement en mai 2022) ;
- 750 millions d'euros avec une maturité à 6,5 ans et un coupon de 1,75 % ;
- 350 millions d'euros avec une maturité à 10 ans et un coupon de 2,50 %.

Il n'y a aucun ratio bancaire attaché à cette obligation.

L'agence de notation Standard and Poor's a attribué la note de BBB+ à ces trois tranches, suite à la notation d'Atos à la date d'émission de l'obligation. Le 20 septembre 2021, Standard and Poor's a abaissé la note d'Atos à BBB- / « Outlook Stable » et l'a abaissée davantage à BB / « Outlook Negative » le 13 juillet 2022. Le 28 novembre 2023, Standard and Poor's a modifié la note d'Atos de BB à BB- conservant un « CreditWatch Negative ». Le 19 janvier 2024, la note d'Atos a été davantage abaissée de BB- à B- plaçant Atos en « CreditWatch Developing ». Enfin le 9 février 2024, la note d'Atos a été abaissée de B- à CCC avec « Outlook Negative ».

Le 4 mai 2018, Atos a mis en place un programme « Negotiable European Medium Term Note » (NEU MTN) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros. En raison de la dégradation de la notation de crédit d'Atos en 2023, il est probable que le Groupe ait des difficultés à accéder en 2024 au marché des titres de créances négociables.

Le 2 juin 2017, Atos a mis en place un programme « Negotiable European Commercial Papers » (NEU CP) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 900 millions d'euros, augmenté à 1,8 milliard d'euros en octobre 2018. Le 10 décembre 2019, le montant maximum de 1,8 milliard d'euros a été augmenté à 2,4 milliards d'euros. En raison de la dégradation de la notation de crédit d'Atos en 2023, il est probable que le Groupe ait des difficultés à accéder en 2024 au marché des titres de créances négociables.

Le 29 octobre 2016, Atos a émis un placement privé obligataire d'un montant de 300 millions d'euros avec une maturité de sept ans et un taux d'intérêt fixe de 1,444% (non noté). Cette obligation a été intégralement remboursée en octobre 2023.

En conséquent des éléments ci-dessus, au 31 décembre 2023, Atos faisait face aux maturités suivantes :

- 1,5 milliard d'euros pour le Prêt à terme A à maturité juillet 2024, excluant l'extension optionnelle de six mois possible pour Atos sous conditions habituelles (notamment absence de défaut et paiement des frais d'extension) ;
- 500 millions d'euros pour l'obligation convertible (OEB) à maturité novembre 2024 ;
- 750 millions d'euros pour l'obligation à maturité mai 2025 ;
- 900 millions d'euros pour la facilité de crédit renouvelable à maturité novembre 2025 ;
- 350 millions d'euros pour l'obligation à maturité novembre 2028, et
- 800 millions d'euros pour l'obligation liée au développement durable à maturité novembre 2029.

Comme indiqué dans le communiqué de presse Point de Marché du 3 janvier 2024, le Groupe devra réaliser de manière individuelle ou combinée, les opérations suivantes pour être en mesure d'honorer ces échéances de financement :

- l'obtention de nouveaux financements bancaires ;
- l'accès aux marchés des capitaux (dette et/ou actions) ;
- la mise en œuvre d'un programme important de cession d'actifs s'ajoutant au programme de cession d'actifs de 400 millions d'euros annoncé le 28 juillet 2023; et
- la poursuite des actions spécifiques pour optimiser son besoin en fonds de roulement, incluant un accès continu à un programme d'affacturage.

Dans ce contexte et comme indiqué ci-dessus dans le prolongement de son communiqué du 5 février 2024, Atos SE a engagé des discussions avec ses banques et ses créanciers obligataires dans le but de parvenir à un accord global sur la restructuration de sa dette financière. Ces discussions, qui s'étaient tenues avec la participation du CIRI ("Comité Interministériel de Restructuration Industrielle") et du mandataire ad hoc désigné depuis début février 2024, continueront dans le cadre d'une procédure amiable de conciliation afin d'encadrer ces discussions et favoriser l'émergence d'un accord global dans un

calendrier court et encadré de 4 mois, qui peut être prorogé d'un mois si nécessaire. Ces discussions étaient toujours en cours au moment de l'arrêté des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 par le Conseil d'administration.

Le Groupe a suffisamment de liquidités pour la conduite de ses activités jusqu'à la conclusion d'un plan de refinancement et est également en discussions avec ses créanciers financiers concernant la mise en place d'un financement intérimaire, ce qui fournirait un coussin de liquidité supplémentaire au Groupe dans l'attente de la conclusion d'un accord global sur le plan de refinancement.

Risque de change

Atos opère dans 71 pays. Cependant, dans la plupart des cas, le Groupe établit ses factures dans le pays dans lequel il fournit les services, limitant ainsi son exposition au risque de change. Lorsque tel n'est pas le cas, le Groupe utilise généralement des instruments de couverture, comme des contrats à terme ou des swaps de devises pour minimiser le risque.

Le Groupe prévoit que la détérioration de sa notation affecte la disponibilité des lignes de crédit en devises en 2024. Par conséquent, il est probable que le Groupe ait à faire face à des difficultés pour couvrir son risque de change ou à accepter des coûts de couverture plus élevé.

La valeur comptable des actifs et dettes monétaires libellés en devises étrangères du Groupe à la date de clôture se présente comme suit :

(en millions d'euros)	EUR		GBP		USD	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Actifs	133	305	10	8	261	417
Passifs	170	479	2	6	216	242
Exposition nette dans les états de la situation financière	-37	-174	8	2	45	175
Exposition couverte	-666	-649	-158	-122	-102	-111

Analyse de sensibilité des devises étrangères

Les entités du Groupe avec une devise fonctionnelle en euro, en livre sterling et en dollar américain sont les principales exposées au risque de change.

Le tableau ci-dessous détaille la sensibilité du Groupe à une variation de 5% de la devise sensible contre la devise fonctionnelle de chaque filiale. L'analyse de sensibilité a été menée sur les éléments monétaires libellés en devises étrangères comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière et a ajusté leur conversion à la date de clôture en tenant compte d'une augmentation de 5% des taux de change.

(en millions d'euros)	EUR		GBP		USD	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Compte de résultat	-35	-41	-8	-6	-3	3

Comptabilité de couverture

Les écarts entre les échéances des instruments financiers et la période sur laquelle les flux de trésorerie sont attendus ne sont pas significatifs.

Au 31 décembre 2023, les instruments dérivés étaient tous alloués à la couverture de risques transactionnels (risques de change). D'un point de vue comptable, la plupart de ces instruments dérivés ont été considérés comme des couvertures de flux de trésorerie.

La désignation des instruments par devise se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
Couverture de flux de trésorerie				
Change				
Contrats à terme en CHF	-	-	-	-7
Contrats à terme en CNY	-	5	-	7
Contrats à terme en GBP	-	-10	-	-5
Contrats à terme en INR	-	202	-5	183
Contrats à terme en MAD	1	26	-	27
Contrats à terme en MXN	2	39	3	31
Contrats à terme en MYR	-	-	-	1
Contrats à terme en PHP	-	32	-1	29
Contrats à terme en PLN	10	226	7	176
Contrats à terme en RON	-	98	3	92
Contrats à terme en USD	-1	291	-1	243

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
Couverture à la juste valeur et couverture des instruments destinés à des fins de transaction				
Change				
Contrats à terme en CHF	-	-	-	-5
Contrats à terme en GBP	-	-3	-	-2
Contrats à terme en INR	-	2	-	17
Contrats à terme en MAD	-	-	-	7
Contrats à terme en PHP	-	-	-	1
Contrats à terme en PLN	-	5	1	32
Contrats à terme en RON	-	1	-	2
Contrats à terme en USD	-	19	1	47

Le montant net de la réserve de couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2023 s'est élevé à 8 millions d'euros (net d'impôts), avec une variation de +5 millions d'euros (net d'impôts) sur l'exercice.

Note 14 Capitaux propres

14.1 - Résultat net par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres, déduites des capitaux propres consolidés, ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action de base ou dilué.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère, ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si tous les instruments dilutifs émis avaient été convertis (options de souscription d'actions ou obligations convertibles).

L'effet dilutif de chaque instrument convertible est déterminé en recherchant la dilution maximale du résultat de base par action. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est évalué sur la base du cours moyen de l'action Atos sur la période.

(en millions d'euros et en unités)	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net – attribuable aux propriétaires de la société mère [a]	-3 441	-1 012
Impact des instruments dilutifs	-	-
Résultat net retraité des instruments dilutifs - attribuable aux propriétaires de la société mère [b]	-3 441	-1 012
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation [c]	110 860 004	110 641 457
Impact des instruments dilutifs [d]	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions [e]=[c]+[d]	110 860 004	110 641 457
(en euros)		
Résultat net par action [a] / [c]	-31,04	-9,14
Résultat net par action dilué [b] / [e]	-31,04	-9,14

Aucune transaction significative sur actions, qui aurait pu avoir un impact sur le calcul du résultat net par action, n'a eu lieu après la clôture des comptes 2023.

14.2 - Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

Actions propres

Les actions Atos détenues par la société mère sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins-values, ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Augmentation du capital

En 2023, Atos SE a augmenté son capital social par incorporation de primes d'émission pour 0,5 millions d'euros en lien avec l'émission de 487 765 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Atos SE s'élevait à 111 millions d'euros et était composé de 111 439 307 actions entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro chacune.

14.3 - Participations ne donnant pas le contrôle

Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options de vente peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie ; en outre, ces options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le Groupe enregistre un passif financier à la valeur actualisée du prix d'exercice des options de vente accordées aux participations ne donnant pas le contrôle des entités concernées. La contrepartie de ce passif financier diffère selon que les minoritaires ont conservé ou non un accès effectif aux bénéfices économiques de l'entité. En cas d'accès effectif aux bénéfices économiques, les participations ne donnant pas le contrôle sont maintenues au bilan et le passif financier est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère. En l'absence d'accès aux bénéfices économiques en vertu de l'option de vente, les participations ne donnant pas le contrôle correspondantes sont décomptabilisées.

La différence entre le passif financier représentant l'engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle décomptabilisées est comptabilisée en déduction des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère. Les variations ultérieures de valeur sont comptabilisées en ajustement des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Résultat net	Dividendes versés	Changements de périmètre	Autres	31 décembre 2023
Divers	7	1	-3	-	-	5
Total	7	1	-3	-	-	5

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Résultat net	Dividendes versés	Changements de périmètre	Autres	31 décembre 2022
Divers	6	0	-2	-	3	7
Total	6	0	-2	-	3	7

Depuis la perte de contrôle de Worldline en mai 2019, les participations ne donnant pas le contrôle ne sont plus significatives pour le Groupe.

Note 15 Engagements hors bilan

15.1 - Engagements contractuels

Le tableau ci-dessous présente les paiements futurs minimums au titre d'obligations et d'engagements fermes pour les exercices à venir.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Echéances			31 décembre 2022
		< à un an	Un à cinq ans	> à cinq ans	
Contrats de location à faible valeur et à court terme	18	11	7	0	18
Obligations d'achat irrévocables	352	171	176	5	476
dont > cinq ans	46	16	25	5	116
Total engagements donnés	370	181	183	5	495
Engagements financiers reçus (crédits syndiqués)*	320	-	320	-	2 020
Total engagements reçus	320	-	320	-	2 020

(*) Les maturités indiquées s'entendent hors options d'extension.

En 2023, les engagements financiers reçus correspondent à la part non-utilisée de la facilité de crédit renouvelable (voir Note 13).

15.2 - Garanties commerciales

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Garanties bancaires	413	357
• Opérationnelles – performance	212	232
• Opérationnelles – appels d'offres	3	7
• Opérationnelles – avances sur paiement	143	83
• Financières ou autres	55	35
Garanties parentales	5 800	5 767
• Opérationnelles – performance	5 599	5 654
• Financières ou autres	201	113
Nantissements	6	5
Total	6 219	6 129

Pour un certain nombre de contrats à long terme majeurs réalisés par ses filiales, le Groupe émet des garanties de performance pour ses clients. Ces garanties se sont élevées à 5 599 millions d'euros au 31 décembre 2023 à un niveau stable par rapport à 5 654 millions d'euros fin décembre 2022.

Par ailleurs, en lien avec la facilité de crédit renouvelable multidevise ayant une maturité finale établie au 6 novembre 2025, Atos SE a émis une garantie parentale au bénéfice du consortium de banques représenté par BNP Paribas afin de couvrir jusqu'à 660 millions d'euros (montant inchangé) les obligations de ses deux filiales : Atos Telco Services B.V. et Atos International B.V.

Dans le cadre du litige Cognizant/TriZetto (voir note 16), le Conseil d'administration d'Atos SE a approuvé le 25 mars 2021, des accords d'indemnisation au profit des compagnies d'assurance qui ont pris part à l'émission de l'acte de cautionnement pour un montant total de 570 710 384 dollars américains fourni dans le cadre de la procédure d'appel de l'affaire et approuvé par la juridiction de première instance (U.S. District Court) du District Sud de New York. En décembre 2023, la Cour suprême des États-Unis a rejeté l'appel de TriZetto. Par conséquent et sur la base de la demande conjointe soumise par les parties au juge, l'acte de cautionnement a été significativement réduit.

Dans le cadre des négociations portant sur la rationalisation des fonds de pension d'Atos au Royaume-Uni, le Conseil d'administration d'Atos SE a autorisé le 22 juillet 2018 l'octroi d'une garantie parentale au bénéfice d'Atos Pension Schemes Limited en qualité d'administrateur du nouveau fonds de pension Atos UK 2019 mis en place le 1er novembre 2019. En vertu de cette garantie, Atos SE s'est engagée à garantir les obligations des entités employeurs auprès du fonds de pension. Le 22 décembre 2020, la garantie a été confirmée et étendue de manière à tenir compte de la fusion du fonds de pension Atos 2011 dans le fonds de pension Atos UK 2019 et du transfert des dettes afférentes. Le nouveau montant estimé total de la garantie représentait 332 millions de livres sterling (383 millions d'euros) au 31 décembre 2023.

En raison de la dégradation de la notation de crédit d'Atos en 2023, il est probable que le Groupe ait des difficultés à émettre en 2024 des garanties bancaires et parentales.

Note 16 Litiges

Le Groupe est régulièrement impliqué dans diverses réclamations et procédures judiciaires survenant dans le cours normal de ses activités. Bien que le Groupe ne s'attende pas à ce que la résolution finale des réclamations et procédures existantes (autres que le cas spécifique décrit ci-dessous, s'il était jugé défavorablement), individuellement ou globalement, ait un effet défavorable significatif sur sa situation financière, une issue défavorable dans certaines ou l'ensemble de ces procédures, pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie pour une période donnée. Cette évaluation est basée sur la compréhension actuelle des faits et circonstances pertinents. Ainsi, la vision du Groupe sur affaires est sujette à des incertitudes et pourrait évoluer à l'avenir.

Par ailleurs, le Groupe possède de nombreuses filiales implantées dans d'autres pays que la France et fait l'objet régulièrement de contrôles par les autorités fiscales locales. Plusieurs contrôles, procédures ou litiges fiscaux ont été lancés ou sont actuellement menés par ces autorités ou devant les tribunaux. Aucun ne devrait entraîner ou n'a donné lieu à une charge fiscale significative qui pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe. Le Groupe considère qu'il dispose de moyens de défense solides et qu'il met en œuvre les procédures légales dont il dispose pour éviter toute issue défavorable.

TriZetto

En 2015, Syntel a entamé une procédure contre TriZetto Group et Cognizant Technology Solutions sur la base de manquements contractuels et de détournement d'informations confidentielles. En retour, TriZetto et Cognizant ont formulé plusieurs demandes à l'encontre de Syntel arguant notamment de violation de droits de propriété intellectuelle et de détournement de secrets commerciaux.

Le 27 octobre 2020, un jury formé par un tribunal américain du District Sud de New York a déclaré Syntel, acquis par Atos en 2018, responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a accordé à Cognizant et TriZetto un montant de dommages intérêts d'environ 855 millions de dollars, dont 570 millions de dollars définis comme des dommages intérêts « punitifs ».

Le 20 avril 2021, le même tribunal américain du District Sud de New York a accepté en partie une requête post verdict déposée par Syntel. Le tribunal a réduit les 855 millions de dollars de dommages intérêts accordés par le jury à 570 millions de dollars et a rejeté une demande de Cognizant et de TriZetto visant à obtenir 75 millions de dollars d'intérêts supplémentaires relatifs à la période précédant le jugement.

Dans sa décision, le tribunal a estimé qu'il existait des preuves suffisantes pour étayer le verdict du jury concernant le détournement de secrets commerciaux et que la décision du jury d'accorder 285 millions de dollars de dommages compensatoires n'était pas contraire à la loi. Toutefois, le tribunal a considéré que les 570 millions de dollars de dommages punitifs accordés par le jury étaient excessifs et devaient être réduits à 285 millions de dollars. TriZetto a accepté cette réduction. Le tribunal a également émis une injonction interdisant à Syntel d'utiliser à l'avenir les secrets commerciaux en cause dans le procès.

L'appel a été introduit auprès du « Second Circuit » de la U.S. Court of Appeals le 26 mai 2021 et les dernières écritures des parties ont été déposées le 23 décembre 2021. L'audience devant la Cour d'Appel s'est déroulée le 19 septembre 2022. Afin d'éviter tout paiement immédiat, Syntel a été tenue de déposer un cautionnement pour environ le montant restant des dommages-intérêts au moment du dépôt de l'appel (571 millions de dollars – voir note 15).

Le 25 mai 2023, la Cour d'appel des Etats-Unis a annulé une décision de première instance rendue pour le district Sud de New York. Dans sa décision, la Cour d'appel a estimé que l'utilisation de la méthodologie de calcul retenue en première instance dite « des coûts de développement évités », qui justifiait les 570 millions de dollars de dommages-intérêts initiaux, était contraire à la loi. La Cour d'appel a renvoyé l'affaire au tribunal de district de la première instance afin qu'il examine de manière plus approfondie si le versement d'un quelconque montant de dommages et intérêts est toujours approprié.

En décembre 2023, la Cour suprême des États-Unis a rejeté l'appel de TriZetto. Par conséquent, TriZetto ne peut pas réclamer de dommages en vertu de la loi sur la protection des secrets commerciaux (DTSA). L'affaire doit désormais être entendue par le tribunal de district pour déterminer si des dommages sont applicables en vertu de la loi de l'État de New York ou du droit d'auteur. Sur la base de la demande conjointe soumise par les parties au juge, l'acte de cautionnement a été significativement réduit.

Le 13 mars 2024, la Cour de District des États-Unis pour le District Sud de New York, dans le cadre du litige en cours de Syntel contre Cognizant et sa filiale TriZetto, a annulé les jugements restants concernant les dommages-intérêts compensatoires prononcés dans cette affaire : (i) l'indemnisation de 142 427 596 dollars pour appropriation illégale de secrets commerciaux à New York et (ii) l'indemnisation de 59 100 000 dollars pour violation de droits d'auteur. Par conséquent, Atos ne devra payer aucun dommage-intérêt compensatoire. La Cour de District a accédé à la demande de TriZetto concernant les honoraires d'avocats et a fixé ceux-ci à un montant de 14 548 992 dollars. La décision n'est pas encore définitive.

Note 17 Parties liées

Les parties liées incluent :

- les entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par le Groupe, unilatéralement ou conjointement, les entités qui offrent un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés du Groupe ou celles qui sont contrôlées ou détenues conjointement par un des principaux dirigeants du Groupe tel que définis ci-après; et
- les principaux dirigeants du Groupe définis comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du Groupe, notamment les membres du Conseil d'administration ainsi que les membres du Comité exécutif.

Les transactions entre Atos SE et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Transactions entre parties liées

Les principales transactions avec les parties liées regroupent :

- les refacturations de loyer ;
- la facturation de services de sous-traitance comme des coûts de personnel ou d'utilisation d'infrastructure ;
- les facturations de services administratifs ; et
- les intérêts associés aux éléments financiers.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Au 31 décembre 2023, les états financiers du Groupe n'incluaient aucune créance ou dette vis-à-vis de parties liées.

Rémunérations des membres du Conseil d'administration, ainsi que des membres du Comité exécutif

La rémunération des principaux dirigeants du Groupe au cours de l'exercice est présentée comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Avantages court terme	20	12
Cotisations versées par employeur et autres taxes	4	3
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Options de souscription d'actions et plans d'actions gratuites	3	3
Total	27	18

Les avantages à court terme incluent les salaires, primes, les avantages en nature et les indemnités de rupture de contrat. Les bonus correspondent à la charge totale reflétée dans le compte de résultat incluant les bonus effectivement payés durant l'année, les provisions relatives à l'exercice actuel et les reprises de provisions relatives à l'exercice précédent.

Note 18 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 – principales sociétés

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
HOLDINGS				
Atos SE		Société mère consolidante		80, quai Voltaire - 95870 Bezons, France
Atos International BV	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan 30, 1185 MC Amstelveen
Saint Louis Ré SA	100	IG	100	12 rue du Chateau d'Eau, 3364 Leudelange, Luxembourg
Atos International SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons, France
Bull SA	100	IG	100	68, rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois, France
FRANCE				
Atos France	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Atos Worldgrid SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Yunano SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Bull SAS	100	IG	100	68, rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
Agarik SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Avantix SAS	100	IG	100	655, avenue Galilée - 13794 Aix en Provence
Evidian SA	100	IG	100	68, rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
Keynectis SA	100	IG	100	Tour Eria, 5 rue Bellini - 92800 Puteaux
Atos Digital Security SAS	100	IG	100	50, avenue Daumesnil - 75012 Paris
Eviden France SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
ALLEMAGNE				
Atos Information Technology GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Eviden Germany GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
CHG Communications Holding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Atos IT Dienstleistung und Beratung GmbH	100	IG	100	Luxemburger Str. 3, 45131 Essen
Atos International Germany GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Eviden International Germany GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring 6, 81739, Munich
Applied International Informatics GmbH	100	IG	100	Torstraße, 49 - 10119 Berlin
Bull GmbH	100	IG	100	Von-der-wettern-straße, 27 - 51149 Cologne
Science + computing AG	100	IG	100	Hagellocher Weg, 73 - 72070 Tübingen
Energy4u GmbH	100	IG	100	Albert-Nestler Straße, 17 - 76131 Karlsruhe
Atos Support GmbH	100	IG	100	The Sqaire, Am Flughafen 14 - 60549 Francfort-sur-le-Main
Atos IT Services GmbH	100	IG	100	Luxemburger Str.. 3, 45131 Essen
Atos Systems Business Services GmbH	100	IG	100	Am seestem, 1 - 40547 Dusseldorf
Cycos AG	95,1	IG	100	Joseph-von-Frauenhofer-Straße, 5 - 52477 Alsdorf

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
CV Cryptovision GmbH	100	IG	100	Munscheidstr. 14 - 45886 Gelsenkirchen
PAYS-BAS				
Eviden Netherlands BV	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan, 30 - 1185 MC Amstelveen
Atos Telco Services BV	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan, 30 - 1185 MC Amstelveen
Atos Netherlands BV	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan 30, 1185 MC Amstelveen
Motiv IT Masters BV	100	IG	100	(3402 PL) Ijsselstein - Utrechtseweg 34 e
EUROPE (AUTRES) – MOYEN-ORIENT – AFRIQUE				
Algérie				
Bull Algeria	100	IG	100	Rue Yehia El-Mazouni, 16, El Biar - Alger
Autriche				
Atos IT GmbH	100	IG	100	Siemensstraße, 92 - 1210 Vienne
Eviden Technologies Beteiligungen GmbH	100	IG	100	Wagramer Straße 19, Stock 16, 1220 Vienne
Atos IT Solutions and Services GmbH	100	IG	100	Siemensstraße, 92 - 1210 Vienne
Atos Technologies Austria GmbH	100	IG	100	Wagramer Strabe 19, stock 16, 1220 Vienne
TSG EDV-Terminal Service GmbH	99	IG	100	Modecenterstraße, 1 - 1030 Vienne
SEC Consult Austria	100	IG	100	14, 1. Stock Komarigasse - 2700 Wiener Neustadt
Belgique				
Eviden Belgium SA/NV	100	IG	100	Da Vincilaan, 5 - 1930 Zaventem
Atos Belguim BV	100	IG	100	Da Vincilaan, 5 - 1930 Zaventem
Bulgarie				
Atos IT Solutions and Services EOOD	100	IG	100	Oborishte Region, 2 Maria Luiza Blvd, TZUM Business Center, 4th floor 1000 Sofia
Eviden Global Delivery Center EOOD	100	IG	100	2 Knyaginya Maria Louisa Blvd TZUM Business Center, 4th floor 1000 Sofia
Côte d'Ivoire				
Bull Cote d'Ivoire	100	IG	100	31, avenue Noguès - 01 BP 1580 Abidjan 01
Danemark				
Atos IT Solutions and Services A/S	100	IG	100	Stensmosevej 15 , 2620 Albertslund
Eviden Denmark ApS	100	IG	100	Langebjergrvænget 18, 4000 Roskilde
Croatie				
Atos IT Solutions and Services d.o.o	100	IG	100	Heinzelova, 69 - 10000 Zagreb
République Tchèque				
Atos IT Solutions and Services s.r.o.	100	IG	100	Doudlebská, 1699/5 - 14000 Prague 4
Atos Czech Republic s.r.o.	100	IG	100	14000 Prague 4, Doudlebska 1699/5
DataSentic AS	100	IG	100	Washingtonova, 1599/17, Nové Město - 11000 Prague 1
Gabon				

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Bull Gabon	100	IG	100	Immeuble Abiali, ZI d'Oloumi - BP 2260 Libreville
Grèce				
Atos Greece SA	100	IG	100	Irakleio Avenue, 455, N. Iraklio - 14122 Athènes
Finlande				
Atos IT Solutions and Services oy	100	IG	100	Kalkkipellontie, 6 - 026050 Espoo
Ideal Product Data Oy	100	IG	100	Jaakonkatu 2 - 01620 Vantaa
Hongrie				
Atos Magyarország Kft	100	IG	100	Neumann János street 1. (Infopark) A building 1. floor 1117 Budapest
Eviden Hungary Kft	100	IG	100	Neumann János street 1. (Infopark) A building 1. floor 1117 Budapest
Irlande				
Atos IT Solutions and Services Limited	100	IG	100	Dundrum Town Centre, Sandyford Road Dublin 16
Liban				
Bull SAL	100	IG	100	Rue Jal el Dib, 69 - Secteur 1 - BP 60208 Beyrouth
Lituanie				
UAB "Bull Baltija"	100	IG	100	Gostauto Street, 40 - 01112 Vilnius
Luxembourg				
Atos Luxembourg PSF SA	100	IG	100	1, rue Edmond Reuter Contern - 5326 Luxembourg
Madagascar				
Bull Madagascar SA	100	IG	100	12, rue Indira Gandhi, Tsaralalana, BP 252 Antananarivo
Maroc				
Atos IT Services SARL	100	IG	100	Espace les Palmiers, angle avenues Mehdi Benbaraka et Annakhil - Hayryad Rabat
Atos ITS Nearshore Center Maroc SARL	100	IG	100	Boulevard Al Qods, Quartier Sidi Maarouf, Casanearshore - 1100 Casablanca
Eviden Technologies Maroc	100	IG	100	Casablanca - shore 7, 1100 boulevard Al Qods – quartier Sidi Maârouf,
Bull Maroc	100	IG	100	Boulevard Al Qods, Quartier Sidi Maarouf, Casanearshore - 1100 Casablanca
Namibie				
Bull Information Technology Namibia Pty. Ltd.	100	IG	100	C/o Deloitte & Touche, Namdeb Center, Bulow street, 10 - PO Box 47 Windhoek
Pologne				
Eviden Polska SA	100	IG	100	Pulawska 180 02-670 Varsovie
Atos Poland Global Services Sp zoo	100	IG	100	ul. Kraszewskiego 1 85-240 Bydgoszcz
Portugal				
Atos Soluções e Serviços para Tecnologias de Informação, Unipessoal, Ltda	100	IG	100	Avenida José Malhoa 16 - Piso sétimo B2 - Edifício Europa. Distrito: Lisboa, Concelho: Lisboa, freguesia: Campolide - 1070 159 Lisbonne
Roumanie				

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Eviden Technologies SRL	100	IG	100	Calea Floreasca, 169A, Sector 1 - 014459 Bucharest
Atos Global Delivery Center SRL	100	IG	100	Municipal Timisoara, Judet, Piata Consiliul Europei 2A, Cladirea Unidted Business Center 1, et 2, 300627 Timis
Atos Convergence Creators SRL	100	IG	100	Municipiul Braşov, Strada MIHAIL KOGĂLNICEANU, Nr. 21, Bloc C6, Judet Braşov
Sénégal				
Bull Senegal	100	IG	100	Cité Keur Gorgui, Immeuble Khadimou Rassoul - BP 3183 Dakar
Serbie				
Atos IT Solutions and Services d.o.o.	100	IG	100	Danila Lekica Spanca 31 - 11070 Belgrade
Afrique du Sud				
Atos (PTY) Ltd	74	IG	100	Woodlands Office Park, Ground Floor Building 32 - 2144 Woodlands
Espagne				
Atos Consulting Canarias SA	100	IG	100	Calle Subida al Mayorazgo, 24b - 38110 Santa Cruz de Tenerife
Atos Spain SA	100	IG	100	Albarracin, 25 - 28037 Madrid
Atos IT Solutions and Services Iberia SL	100	IG	100	Ronda de Europa, 5 - 28760 Madrid
Atos Worldgrid SL	100	IG	100	Calle Isabel Torres, 19 Edificio Cisca - 39011 Santander
Atos Holding Iberia SL	100	IG	100	ALBARRACIN 25, Madrid
MSL Technology SL	100	IG	100	C/ Marques de Ahumada, 7 - 28028 Madrid
Slovaquie				
Eviden Slovakia SRO	100	IG	100	Pribinova 19/7828 - 811 09 Bratislava
Suède				
Atos IT Solutions and Services AB	100	IG	100	Johanneslundsvägen, 12-14 - 194 87 Upplands Väsby
Suisse				
Atos AG	100	IG	100	Freilagerstrasse, 28 - 8047 Zürich
Eviden AG	100	IG	100	Freilagerstarsse 28, 8047 Zurich
Turquie				
Atos Bilisim Danismanlik ve Musteri Hizmetleri Sanayi ve Ticaret A/S	100	IG	100	Yakacık Caddesi, No 111 - 18 - 34870, Kartal, Istanbul
Emirats Arabes Unis – Dubai				
Atos Origin FZ LLC	100	IG	100	Office G20, Building DIC-9 Dubai Internet City - PO Box.500437
Atos FZ LLC Dubai Branch	100	IG	100	The Galleries Building, No2 Level 2 - 500437 Downtown Jebel
Paladion Sharjah (Branch)	100	IG	100	Saif Suite X4 - 03 and SAIF Office P8-05-58, Sharjah Airport International Free Zone, Sharjah, Sharjah, 120398
Qatar				

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Atos Qatar Llc	100	IG	100	Sheikh Suhaim bin Hamad Street - No.89858 Doha
Egypte				
Atos IT SAE	100	IG	100	Alex Desert Road, Smart Village, Concordia Building, Ground Floor, Le Caire
Arabie Saoudite				
Atos Saudi LLC	49	IG	49	P. O. Box # 8772 - Riyad-11492
ROYAUME-UNI				
Atos Consulting Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos IT Services Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos IT Services UK Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Eviden Technology Services Limited	100	IG	100	44 Esplanade, JE4 9WG, St. Helier, St. Helier, Jersey
Atos UK IT Holdings Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Shere Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos BPS Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos UK Holdings Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos International IT Holdings Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Engage ESM holding LTD	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Engage ESM LTD	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Ipsotek Ltd.	100	IG	100	Acre House, 11-15 William Road – NW13ER Londres
Cloudreach Europe Limited	100	IG	100	3rd Floor Saffron House 6-10 Kirby Street – EC1N8TS Londres
ASIE PACIFIQUE				
Australie				
Atos (Australia) Pty. Ltd	100	IG	100	Mountain Highway, 885 - 3153 Bayswater Victoria
Eviden Australia	100	IG	100	75 Castlereagh street , 2000 Sidney , Suite 5,01
Chine				
Eviden Information Technology (Nanjing) Co Ltd	100	IG	100	Floor 12, Building 1B Powerise accelerator, High Tech zone Software park - Province de Nanjing Jiangsu
Eviden Information Technology (China) Co Ltd	100	IG	100	Room 05.161, Floor 5, Building E No.7, Zhonghuan Nanlu Wangjing - Chaoyang District Pékin
Atos Enterprise Technology (Beijing) Co Ltd	100	IG	100	Room 101, 1/F, Building 3 No. 7, Wangjing Zhonghuan Nan Road, Chaoyang District, Pékin

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Atos Worldgrid Information Technology (Beijing) Co Ltd	100	IG	100	Room 05.162, Floor 5, Building E No.7, Zhonghuan Nanlu Wangjing - Chaoyang District Pékin
RTS Information Consulting (Chengdu) Co Ltd	100	IG	100	Room 108-109, 1st floor, Building B2, Tianfu Software Park, High Tech Zone - Province de Chengdu Sichuan
Hong Kong				
Atos Information Technology HK Ltd	100	IG	100	8/F Octa Tower - 8 Lam Chak Street - Kowloon Bay
Eviden Hong Kong Limited	100	IG	100	RM 1301, 13th floor, Harbourside HQ, 8, Lam Chak Street, Hong Kong
Bull Information Systems (Hong Kong) Limited	100	IG	100	RM 1401 - Hutchison House - 10, Harcourt Road
Inde				
Eviden India Pvt Ltd	100	IG	100	1402 /1403 Supremus, E Wing, Techno Campus, Kanjurmarg (East), Bombai Maharashtra - 400042
Atos Sol & Sys Pvt LTD	100	IG	100	Unit No. 1401 & 1409, 14th Floor, SupremusE Wing, Techno Campus, Kanjurmarg East 400042 Bombai
Eviden IT Services Private Limited	99,99	IG	100	Plot 8b, RMZ Centennial, Camp-B, 5th Floor, ITPL Main Road, Whitefield, Bangalore Ka 560048
Anthelio Business Technologies Private Limited	99,99	IG	100	Level 1, Part A of Tower1,Phase 2, SY.NO 115 (Part) Waverock, APIIC IT\ITES SEZ, Nanakramguda Serilingampally Mandal Hyderabad Telangana 500008
Syntel Pvt Ltd.	100	IG	100	Unit No,112, SDF IV, SEEPZ Andheri (East) Bombai 400 096 Maharashtra
Syntel Global Pvt Ltd	100	IG	100	Ground floor, E-Tech Software Technology Park, Dhokali Naka,Kolshet road, Thane(West)- 400607
Paladion Networks Pvt Ltd India	100	IG	100	49, Shilpa Vidya, 3rd Phase, 1st Main, JP Nagar, Bangalore 560068
Japon				
Eviden KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomom Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo
Atos Technologies Japan	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomom Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo
Evidian-Bull Japan KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomom Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo
Malaisie				
Atos Services (Malaysia) SDN BHD	100	IG	100	16-A (1st Floor) Jalan Tun Sambanthan - 3 Brickfields - 50470 Kuala Lumpur
Philippines				
Atos Information Technology Inc.	99,94	IG	100	23/F Cyber One Building - Eastwood City - Cyberpark - 1110 Libis, Quezon City
XBS Disposition Subsidiary Philippines, Inc.	100	IG	100	8th Floor, Two E-Com Center, Palm Coast Ave., Mall of Asia Complex, 1110 Pasay City

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Singapour				
Atos Information Technology (Singapore) Ptd Ltd	100	IG	100	Blk 988 Toa Payoh North #08-01 - 319002
Eviden Singapore Pte Ltd	100	IG	100	988 TOA PAYOH NORTH #08-01 - 319002
Taiwan				
Atos (Taiwan) Ltd	100	IG	100	5F, No 100 Sec 3, Min Sheng E. Road - Taipei
Thaïlande				
Atos IT Solutions and Services Ltd	100	IG	100	2922/339 Charn Issara Tower II - 36th Floor - New Petchburi Road - Bangkok - Huay Kwang - 10310 Bangkok
AMERIQUES				
Argentine				
Atos Argentina SA	100	IG	100	Virrey Liniers 2250, C1241ABV – Buenos Aires
Bull Argentina SA	100	IG	100	Manuela Saenz 323 5to. Piso Of. 506 - C 1107 bpa, Buenos Aires
Brésil				
Atos Brasil Ltda	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paolo
Atos Serviços de Tecnologia da Informação do Brasil Ltda	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paolo
Bull Ltda.	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paolo
Canada				
Eviden Inc	100	IG	100	c/o Gowling WLG (Canada) LLP, One Main Street West ON L8P 4Z5 Hamilton
Atos Technologies Canada Inc	100	IG	100	5770 Hurontario Street, Suite B150, Mississauga, Ontario L5R 3G5
Eviden Services, Inc	100	IG	100	415, Rue Saint-Antoine cwest Bureau, 400 Montréal - Québec H2Z 2B9
Processia Solutions Inc	100	IG	100	3131, St-Martin ouest, Laval - QC H7T 2Z5
AppCentrica Inc	100	IG	100	3 Church Str, suite 600, Toronto - Ontario M5E 1M2
Colombie				
Atos IT Solutions and Services S.A.S	100	IG	100	Autopista Norte Carrera 45 N° 108-27 Torre 2 oficina 1505 - Bogotá
Mexique				
Atos Global Delivery Center México, S. de R.L. de C.V.	100	IG	100	Sevilla No. 40 Piso 3 - Colonia Juarez delgation Cuauhtemoc - 06600 Ciudad de Mexico
Etats-Unis d'Amérique				
Atos IT Solutions and Services Inc	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Eviden USA, Inc	100	IG	100	5920 Windhaven Parkway, Suite 110, Plano, TX 75093
Atos IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	5920 Windhaven Parkway, Suite 120 Plano, TX 75093

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Eviden Technologies USA 3, LLC	100	IG	100	5920 Windhaven Parkway, Suite 110, Plano, TX 75093
Atos Governmental IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos Healthcare Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Eviden Technologies USA 2, LLC	100	IG	100	251 Little Falls Drive 19808 City of Wilmington, County of New Castle
Atos Syntel Inc	100	IG	100	525 E. Big Beaver Road, Suite 300, Troy, MI 48083
Anthelio Global Inc	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 - 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas
Atos Digital Health Solutions, Inc	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos Technologies USA, LLC	100	IG	100	5920 Windhaven Parkway, Suite 120 Plano, TX 75093
Pyramid Healthcare Solutions Inc	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 - 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas
Evidian Systems Inc	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Engage ESM Inc	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Maven Wave Partners LLC	100	IG	100	71 S. Wacker Drive, Suite 2040, Chicago, IL 60606
Paladion Technologies Inc	100	IG	100	Delaware corporation with its office at 11480 Commerce Park drive, Suite 210, Reston Virginia 20191
Eagle Creek Software Services	100	IG	100	10050 Crosstown Circle, Suite 360, Eden Prairie, Minnesota 55344
Nimbix Inc	100	IG	100	800 E. CAMPBELL ROAD, SUITE 241, TX 75081 RICHARDSON
VisualBI Solutions Inc	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Cloudreach Inc	100	IG	100	230 Avenue of The Americas FL 19 New York, NY, 10020-1520 NY, 10020-1520 New York
Cloudamize Inc	100	IG	100	3340 Peachtree Rd NE, Suite 2550, Atlanta, GA 30326
Uruguay				
Bull Uruguay SA	100	IG	100	Av. Dr Luis A. de Herrera, 2802 - 1160 Montevideo

Note 19 Evènements postérieurs à la date de clôture

Le 9 janvier 2024, le montant résiduel disponible sur la facilité de crédit renouvelable existante a été tiré, représentant un tirage additionnel de 320 millions d'euros (voir Note 6.4).

Le 19 janvier 2024, l'agence de notation Standard and Poor's a abaissé la note d'Atos de BB- à B- plaçant Atos en « CreditWatch Developing ». Le 9 février, la note d'Atos a été à nouveau abaissée de B- à CCC avec « Outlook Negative ».

Le 29 janvier 2024, la première extension du Prêt à terme A de 1,5 milliards d'euros a pris effet (voir Note 6.4).

Le 5 février 2024, Atos a annoncé la nomination d'un mandataire ad hoc pour encadrer les discussions avec les banques en vue d'aboutir à un plan de refinancement de sa dette financière.

Le 28 février 2024, Atos a annoncé que, dans le cadre des négociations exclusives avec EP Equity Investment (« EPEI ») pour la cession éventuelle de Tech Foundations annoncées le 1^{er} août 2023, les parties ne sont pas parvenues à un accord mutuel satisfaisant. Il a par conséquent été mis fin d'un commun accord aux discussions ainsi qu'à l'option de vente (put agreement), sans aucune indemnisation de part et d'autre.

Le 13 mars 2024, la Cour de District des États-Unis pour le District Sud de New York, dans le cadre du litige en cours de Syntel contre Cognizant et sa filiale TriZetto, a annulé les jugements restants concernant les dommages-intérêts compensatoires prononcés dans cette affaire : (i) l'indemnisation de 142 427 596 dollars pour appropriation illégale de secrets commerciaux à New York et (ii) l'indemnisation de 59 100 000 dollars pour violation de droits d'auteur. Par conséquent, Atos ne devra payer aucun dommage-intérêt compensatoire. La Cour de District a accédé à la demande de TriZetto concernant les honoraires d'avocats et a fixé ceux-ci à un montant de 14 548 992 dollars. La décision n'est pas encore définitive. Par conséquent, le Groupe considère que le solde de la provision au 31 décembre 2023 reste approprié.

Le 19 mars 2024, Atos a annoncé avoir été informé que les discussions avec Airbus concernant la cession de son activité BDS (Big Data & Security) ne se poursuivront pas.

Le 25 mars 2024, une procédure amiable de conciliation a été ouverte à la demande d'Atos SE pour une durée limitée de quatre mois, éventuellement prorogeable d'un mois.

Note 20 Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros et en %)	Grant Thornton				Deloitte			
	Grant Thornton		Réseau		Deloitte & Associés		Réseau	
	Honoraires	% Honoraires	Honoraires	% Honoraires	Honoraires	% Honoraires	Honoraires	% Honoraires
Certification et examen limité des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	1 128	40%	-	0%	1 537	34%	-	0%
Filiales intégrées globalement	954	34%	4 316	77%	1 397	31%	1 383	85%
Sous total audit	2 083	74%	4 316	77%	2 934	65%	1 383	85%
Services autres que la certification des comptes*								
Emetteur	435	16%	-	0%	1 103	25%	-	0%
Filiales intégrées globalement	285	10%	1 301	23%	448	10%	237	15%
Sous total autres	720	26%	1 301	23%	1 551	35%	237	15%
Total honoraires 2023	2 802	100%	5 617	100%	4 485	100%	1 620	100%

(*) En 2023, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, (ii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale, ainsi que (iii) la réalisation de services dans le cadre de la restructuration du groupe

(en milliers d'euros et en %)	Grant Thornton				Deloitte			
	Grant Thornton		Réseau		Deloitte & Associés		Réseau	
	Honoraires	% Honoraires	Honoraires	% Honoraires	Honoraires	% Honoraires	Honoraires	% Honoraires
Certification et examen limité des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	1 035	59%	-	0%	1 229	48%	-	0%
Filiales intégrées globalement	717	41%	3 802	75%	1 218	48%	1 124	76%
Sous total audit	1 752	100%	3 802	75%	2 447	96%	1 124	76%
Services autres que la certification des comptes*								
Emetteur	-	0%	-	0%	103	4%	-	0%
Filiales intégrées globalement	4	0%	1 292	25%	-	0%	347	24%
Sous total autres	4	0%	1 292	25%	103	4%	347	24%
Total honoraires 2022	1 756	100%	5 093	100%	2 550	100%	1 471	100%

(*) En 2022, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, ainsi que (ii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.